

LE JOURNAL DU CONCOURS AGRICOLE NATIONAL DES

PRAIRIES

FLEURIES

DANS LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX ET LES PARCS NATIONAUX

N°3 - JUIN 2012 - GRATUIT *Partager les regards sur les prairies de fauche et les pâturages riches en espèces*

Sommaire



Le concours agricole national des prairies fleuries Page 2

Jury national et lauréats du concours 2011 Page 3

Paroles de lauréats du concours 2011 Page 4

Elevage et biodiversité Page 5

Les parcs participants et les éleveurs candidats

Ouest et Massif du Jura Page 6

Massif central Page 7

Nord et Est Page 8

Massif pyrénéen et Bassin méditerranéen page 9

Massif alpin Page 10

Témoignages de partenaires Page 11

Plantes indicatrices Page 12



ALPILLES • BALLONS DES VOSGES • BRENNE • BRIÈRE • CAMARGUE • CAPS ET MARAIS D'OPALE • FORÊT D'ORIENT
GRANDS CAUSSES • HAUT-JURA • HAUT-LANGUEDOC • LORRAINE • LUBERON • MASSIF DES BAUGES • MORVAN • NORMANDIE-MAINE
PILAT • PYRÉNÉES ARIÉGEOISES • PYRÉNÉES CATALANES • QUEYRAS • SCARPE-ESCAUT • VERCORS • VOLCANS D'AUVERGNE
VOSGES DU NORD • CÉVENNES • ECRINS • MERCANTOUR • PYRÉNÉES • VANOISE • ALPI MARITTIME • PLAINES DE L'ESCAUT • JURA VAUDOIS

Concours organisé par



Avec



Avec le soutien de



Partenaires



Atelier technique des ESPACES NATURELS
Le réseau des professionnels de la nature

Editorial

Troisième édition du concours agricole national des prairies fleuries : le concours s'ancre dans le paysage de l'agri-environnement !

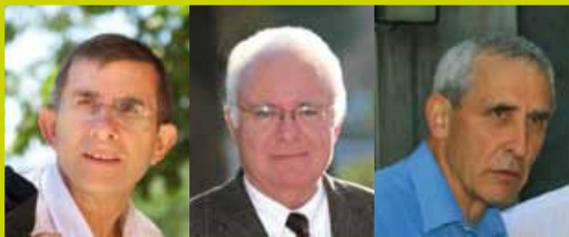
En 2012, le concours d'excellence agri-écologique concerne 250 exploitations agricoles, réparties dans les territoires des 23 Parcs naturels régionaux et des 5 Parcs nationaux français participants. Ainsi, près de 750 exploitations, représentatives de la diversité des prairies permanentes françaises, ont été impliquées depuis son lancement. L'ouverture européenne est amorcée : trois Parcs frontaliers (italien, belge et suisse) en jumelage avec trois Parcs français réalisent le concours sur leur territoire. Plusieurs Parcs européens assistent comme observateurs à des jurys locaux.

Cette réussite est due au soutien, au niveau national ou local, de près de 250 partenaires : ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, organisations professionnelles agricoles, laboratoires de recherche, collectivités territoriales, associations naturalistes, syndicats apicoles, services de l'État, établissements publics, entreprises, lycées agricoles, organismes de formation, offices de tourisme...

La complémentarité entre les niveaux local et national est l'un des facteurs de réussite de l'opération. La valeur agri-écologique est la clé de voûte du concours : elle repose sur une méthode d'observation de la végétation (espèces herbacées, ligneuses...) simple et validée scientifiquement. Des séances de formations-échanges régionales ont eu lieu avant les concours locaux pour permettre aux jurys de s'harmoniser (une centaine de personnes aux compétences agricoles et naturalistes y a participé).

Le succès des deux premières années montre que le concours est un formidable outil pour favoriser le dialogue local, promouvoir des dynamiques territoriales, faire avancer des concepts que les Parcs souhaitent promouvoir pour la future politique agricole commune. C'est également une contribution concrète des éleveurs, des Parcs et des différents partenaires à la stratégie nationale pour la biodiversité.

Le concours agricole national des prairies fleuries favorise l'innovation, confirmant le rôle d'expérimentateurs qu'entendent jouer les Parcs nationaux et régionaux en matière d'agri-environnement.



Jean-Louis JOSEPH
Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Jean-Pierre GIRAN
Président du CA de Parcs nationaux de France

Jean DE LESCURE
Président du comité d'organisation national du concours 2012

Le comité national d'organisation du concours

Le comité national d'organisation, qui comprend l'ensemble des partenaires de l'opération, veille au suivi, notamment budgétaire, et à l'avancement du programme d'action 2012.

Il oriente les actions et valide l'ensemble des productions liées aux différentes actions.

La composition du comité reflète les partenariats noués, au niveau national mais aussi local. En 2012, le comité est présidé par Jean De LESCURE, président du CA du Parc national des Cévennes.



Alimentation

La qualité des fromages est liée à la qualité des herbages.

© Parc National des Cévennes

Le journal du concours agricole national des Prairies fleuries 2012

Rédaction : Danièle Magda, Sylvain Plantureux, Bernard Amiaud, Christine De Sainte Marie (INRA), Thierry Mougey (FPNRF), Véronique Boussou (PNF), Cyril Agreil, Philippe Mestelan, Gérard Guerin (Scopela)

Réalisation : Nathalie Berger (PNF)

Mise en page et PAO : Nadège Jiguet (Atelier Confiture Maison)

Tirage : 15 000 exemplaires - Gratuit

Le concours

Règlement

Le concours récompense par un prix d'excellence agri-écologique, dans chaque catégorie de surfaces herbagères, les exploitations agricoles dont les prairies de fauche ou les pâturages riches en espèces présentent le meilleur équilibre entre valeur agricole et valeur écologique.

Le concours se déroule en deux étapes : d'abord au niveau de chaque Parc participant puis au niveau national (compétition entre les gagnants locaux).

Quelle organisation dans chaque Parc participant ?

Chaque Parc précise les modalités d'application du règlement sur son territoire, en lien avec la profession agricole : le secteur retenu pour le concours, les catégories de parcelles, la composition du jury, les dates du jury et de la remise des prix.

Qui peut être candidat ? Quelles parcelles présenter ?

Le concours est ouvert aux exploitants en activité situés dans le secteur retenu par chaque Parc.

Les catégories distinguent les prairies de fauche et les pâturages riches en espèces. Elles tiennent compte du type de sol (sols superficiels, profonds ou humides) et des saisons d'utilisation (plaine ou montagne).

Comment cela se passe ?

■ **La visite des parcelles par le jury local.** Elle est organisée entre avril et septembre. Le jury local visite la parcelle en présence de l'exploitant agricole engagé ou de l'un de ses représentants. Il utilise la méthode

de notation commune à tous les territoires. La visite débute par la présentation de l'exploitation candidate et de la parcelle, puis le jury observe la parcelle, en suivant une diagonale. Les experts notent ensemble les valeurs agricole et écologique de la surface en tenant compte de son usage agricole.

■ **La délibération locale et les résultats locaux.** Le jury local rend son avis en présence de l'agriculteur sur les valeurs agricole et écologique de la surface, en tenant compte de son usage agricole et du contexte territorial.

Il proclame les résultats au plus tard une semaine après les visites et sélectionne une exploitation pour participer au concours national, ainsi que les lauréats des prix locaux.

Chaque Parc organise une remise des prix locale.

■ **Le jury national et les résultats nationaux.** Le jury national compare les candidats dans chaque catégorie à partir des fiches de notation renseignées par chaque jury local. Il utilise les mêmes critères que les jurys locaux.

Les résultats sont proclamés lors de la remise nationale des prix et des récompenses sont attribuées aux lauréats.

Qu'est-ce qu'une prairie fleurie ?

A la différence des jachères fleuries, qui sont implantées en lisière des champs cultivés, les prairies fleuries sont des herbages (non semés) riches en espèces qui sont fauchés ou pâturés pour nourrir le bétail. La biodiversité observée correspond à la richesse de la flore et de la faune régionale maintenue et gérée par les agriculteurs. Insectes, oiseaux, reptiles, batraciens ou petits mammifères sont abondants dans ces milieux menacés à l'échelle européenne par les changements de pratiques ou par l'abandon d'exploitation.

Des jurys d'experts

Le jury local est présidé par une personnalité désignée par chaque Parc.

Les jurys locaux comprennent au moins 1 expert dans les 3 domaines suivants :

- Agronomie, fourrages
- Botanique, écologie
- Apiculture, faune sauvage

Le jury national

Les membres du jury national sont proposés par le comité d'organisation national du concours. Le jury national est présidé par un représentant des Chambres d'agriculture. Ils sont sélectionnés pour leurs compétences dans les différents domaines mentionnés plus haut. Des agriculteurs lauréats du concours précédent sont également invités à participer au jury.



Ecologie

les prairies fleuries sont le refuge d'une importante biodiversité

Les ministères de l'écologie et de l'agriculture soutiennent le concours



Le concours agricole national des prairies fleuries remet à l'honneur le couple "prairies-ruminants" qui fait l'excellence agricole et environnementale de l'élevage extensif. La production de fromages et de viandes de qualité est la preuve de leur utilité économique. C'est tout l'intérêt de ce concours que de le montrer et de rappeler que nous disposons là d'un système agricole de qualité, viable économiquement, dans lequel de jeunes agriculteurs peuvent s'investir.

En effet, les critères agronomiques et environnementaux employés pour apprécier ces prairies fleuries, et les témoignages directs apportés par les éleveurs eux-mêmes engagés dans ce concours, sont révélateurs de plusieurs réalités sur lesquelles il est bon d'insister :

Réalité du rôle majeur que ces prairies fleuries jouent sur le plan agronomique en tant que mode de production agricole extensif, traditionnel, exemplaire. Réalité des services économiques directs que ces prairies rendent aux productions de qualité de nos fromages et viandes.

Réalité aussi, et sur laquelle il est sans doute nécessaire d'insister plus fortement, des services multiples rendus à l'environnement par ce système agricole parce qu'il exploite et dépend durablement des espaces naturels, qu'il préserve la diversité de la flore et de la faune, qu'il améliore le cycle de l'eau, et donc la qualité de l'eau potable, ou bien encore qu'il capte du carbone et lutte contre l'érosion des sols.

Réalité enfin du dynamisme de l'animation par les Parcs nationaux et les Parcs naturels régionaux, qui démontre de façon croissante que les activités économiques de qualité peuvent se développer dans ces territoires d'innovation.

Ces réalités sont autant de motifs qui justifient le soutien du ministère en charge de l'écologie à cette manifestation, et ce depuis sa création.

Odile GAUTHIER

Directrice de l'Eau et de la Biodiversité
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie



Paysages :

les prairies fleuries contribuent à la valeur paysagère

© PNFSE Samuel Dhnoe



Agriculture

Les prairies fleuries, fourrage pour les troupeaux, ont aussi des fonctions environnementales

Les agriculteurs jouent un rôle majeur pour la protection de la biodiversité. Ils s'engagent massivement dans des mesures agro-environnementales permettant une utilisation durable des prairies, un maintien de l'ouverture des milieux, la préservation des haies bocagères, des arbres isolés et des mares. En effet ces milieux sont des refuges essentiels pour la faune et la flore.

La préservation de la diversité des paysages et des espèces animales et végétales font la force de l'agriculture. Les agriculteurs et le ministère s'inscrivent dans cette reconnaissance de l'environnement comme étant un atout et non pas une contrainte pour le secteur agricole. C'est cette démarche gagnant-gagnant que le ministère chargé de l'agriculture entend promouvoir.

La mesure agro-environnementale qui accompagne les prairies fleuries (Herbe 7) repose sur une logique de résultats et non de moyens, laissant les agriculteurs libres de choisir la technique la plus adaptée à leur situation et à leur savoir-faire. Le concours agricole national des prairies fleuries montre qu'agriculture et environnement présentent d'étroites synergies, c'est pourquoi le ministère en charge de l'agriculture soutient et accompagne cette initiative depuis 2007.

Eric ALLAIN

Directeur général des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire



Jury et remise de prix 2011

Comment s'est déroulé le jury national ?

Les exploitations ayant obtenu le meilleur équilibre entre valeurs agricole et écologique dans leur territoire ont été sélectionnées, pour concourir au niveau national. 21 parcelles de fauche et 4 pâtures ont ainsi été examinées par le jury national.

Joseph Ménard, vice-président de la commission environnement de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, a été le président du jury national 2011, qui s'est tenu le 29 septembre à la Fédération des Parcs naturels régionaux à Paris : "Le jury réunissait des experts en élevage et en environnement et des agriculteurs lauréats du concours 2010. Le but était de croiser des avis objectifs et complémentaires pour désigner les lauréats. Nous avons travaillé sur la base des fiches de notation constituées par les jurys locaux. Le principal souci est que, chaque territoire envoyant sa meilleure parcelle au national, celle-ci est forcément assez équilibrée et bien notée sur les différents critères ! Nous avons d'ailleurs tenu à féliciter l'ensemble des candidats lors de la remise des prix, qui s'est tenue le jeudi 3 novembre 2011 au Ministère de l'Agriculture. Finalement notre choix pour désigner les lauréats s'est porté sur les parcelles présentant le plus de synergie entre agriculture et biodiversité dans chaque catégorie. Ces parcelles illustrent parfaitement les valeurs du concours : des prairies riches en flore, dont les ressources fourragères sont particulièrement bien valorisées dans l'exploitation agricole, dont les qualités écologiques et paysagères sont liées aux pratiques agricoles, elles-mêmes exemplaires ou démonstratives des modes d'exploitation durable ou traditionnelle des prairies fleuries."



Remise des prix nationaux du concours 2011, au Ministère de l'Agriculture.

De gauche à droite : Pascale Rault (Lyonnaise des Eaux), Jean-Michel Thouygnon (GRTgaz), Alby Schmitt (Ministère du développement durable), Jérôme Jougla (lauréat), Vincent Roussel (lauréat), Frédéric Jougla (lauréat), Didier Daubord (lauréat), Philippe Canteux (lauréat), Maryse Morvan (lauréate), Philippe Girardin (Fédération des PNR de France, Pdt 2011 du comité national d'organisation du concours), Joseph Ménard (Chambres d'agriculture, Président du jury 2011 du concours), Michel Germain (lauréat), Christophe Chassande (Ministère de l'agriculture), Christophe Kippelen (Crédit mutuel), Christian Pichoud (Parcs nationaux de France), Paulette Marmottan (lauréate), Christelle Perrine (RTE)

Catégorie "Prairies de fauche de plaine"

Prix remis par La Lyonnaise des Eaux

Vincent ROUSSEL

Elevage bovin lait Bio, à Thivencelle (59), dans le Parc naturel régional Scarpe-Escaut



Vincent Roussel, Présentez-nous la ferme du Bouleau

Thivencelle est un village de 830 habitants, en zone péri-urbaine, dans l'ex bassin minier, frontalier de la Belgique. L'altitude n'est que de 20 m et la nappe phréatique est affleurante. Nous sommes trois fermes laitières dont 2 en bio. Nous cultivons 53 ha : 10,5 ha en prairies temporaires (luzerne, datcyle, fétuque, trèfle violet) ; 37 ha en prairies naturelles de fauche et pâturage, 5,5 ha en culture de pomme de terre, blé, et mélange céréalier + pois pour le bétail. Nous livrons le lait de nos 28 vaches au groupement de producteurs bio lait.

Quelle est la particularité de la parcelle distinguée ?

Il y a quinze ans, j'avais souscrit un contrat de fauche tardive sur cette parcelle, qui présentait une diversité de fleurs. Depuis, grâce à un voisin qui a permis le passage, j'ai installé une clôture et j'y fais aussi pâturer les vaches : déprimaire avant fin avril, une seule coupe vers le 20 juin, puis pâturage trois semaines après, conduit au fil. J'ai observé que la flore a évolué : moins de dactyle, de fétuque, plus de légumineuses.

Que vous a apporté le concours ?

Issu d'en enseignement agricole en production animale, j'ai eu le plaisir de rencontrer des personnes qui s'intéressent à d'autres plantes que celles habituellement enseignées. J'étais surpris qu'on compte dans cette parcelle plus de sept légumineuses différentes. J'ai découvert aussi d'autres espèces, comme le Pygamon jaune, plante protégée, qui se trouve sur une autre de mes prairies. En observant les animaux, on remarque qu'ils consomment des plantes dites "repoussantes". Ils voient en fait un intérêt dans le mélange de flore et c'est important de le comprendre.

On apprend à s'intéresser aux haies, aux insectes présents, on fait le lien avec la richesse en fleurs. Le long du fossé, dans la prairie, j'ai planté un alignement de frênes qui s'est étoffé depuis en saules marsault, pruneliers... La profession ne porte pas beaucoup cet intérêt : on offre plutôt du maïs aux animaux, donner du foin dans la ration c'est du luxe, alors du foin fleuri... Je cherche des foin qui se complètent. Mais ce n'est pas du Moyen Age, je montre que cela rapporte et que le foin fleuri a de la valeur, la première satisfaction est la santé de mes animaux. Son parfum est très important, les vaches "attendent après". Je souhaiterais que cette qualité de l'alimentation soit reconnue dans la qualité du lait vendu, au delà du bio.



AVIS DU JURY : L'originalité de cette prairie est d'être située dans un contexte péri-urbain dont il améliore le cadre, en plus de permettre la production d'un fourrage équilibré qui renforce la bonne santé des troupeaux de cet élevage Bio.

Catégorie "Prairies de fauche d'altitude"

Prix remis par Parcs nationaux de France

Paulette MARMOTTAN

Elevage bovin et caprins en fromages fermiers, à Villaroger (73), dans le Parc national de la Vanoise / Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise

Paulette Marmottan, vous fabriquez du fromage Persillé de Tignes ?

Je suis la dernière productrice du Persillé de Tignes, fromage traditionnel de Savoie. C'est un fromage très ancien, qui mélange lait de vache et de chèvre. Mes parents ont relancé la fabrication après-guerre et j'ai repris le flambeau. J'éleve 80 chèvres de race polychrome de Savoie et 20 vaches laitières montbéliardes sur 115 ha de pâturages naturels d'altitude (1700 m) : alpages et prairies de fauche, pâturages d'arrière-saison.

Les prairies ont des pentes fortes, ce qui rend le travail difficile. Mon fils a conçu une botteuse automotrice adaptée, en complément de l'autofaucheuse. Je suis autonome en fourrage. Je suis une autodidacte, il a fallu que je m'adapte pour respecter la nature en utilisant les techniques nouvelles. Nos anciens avaient des petites structures avec des bêtes à 3000 l de lait par an ; ils épandaient le fumier sur les cultures de pommes de terre et d'orge. Nous n'avons plus de cultures et la gestion du lisier n'est pas facile à gérer en altitude. Je tourne pour ne pas détériorer les prairies. Quand je les traverse en période de fleurs, ce sentiment de beauté m'envahit toujours.

Quelle satisfaction retirez-vous du concours ?

L'animateur du Parc national de la Vanoise a vraiment insisté pour que je m'inscrive au concours "prairies fleuries", je ne voyais pas que cela pouvait donner une telle récompense. J'ai réellement compris que par mon travail et respect pour la nature, je maintiens ces fleurs qui sont en péril. Nous avons eu des études de fourrages et une réunion avec un vétérinaire qui nous a fait comprendre le mécanisme de l'alimentation, de la digestion, en lien avec l'observation des animaux, j'en ai retiré beaucoup. Quand on s'installe et qu'on a toujours eu que la pratique, la théorie vous fait défaut toute votre vie. J'ai vu ce qui marchait dans mes pratiques d'alimentation et les erreurs qui se glissent dans mes rations de base. J'ai beaucoup apprécié la suite du concours donnée à ce niveau-là.



AVIS DU JURY : Cette prairie a été remarquée pour son excellent équilibre agri-écologique dans tous les domaines et sa bonne intégration dans le système d'exploitation et le territoire, malgré ses difficultés d'exploitation. L'apport régulier de fumier maintient une bonne productivité malgré l'altitude élevée, tout en conservant une très grande richesse et diversité de flore. Le foin produit est de qualité et contribue à la typicité des fromages recherchés par l'exploitante.

Catégorie "Pâturage parcours"

Prix remis par GRTgaz

Philippe CANTEUX, du GAEC des Frasses

Elevage bovin en AOC Comté, à Château-des-Prés (39), dans le Parc naturel régional du Haut Jura

Philippe Canteux, où se situe votre exploitation dans le PNR du Haut Jura ?

Notre village est à 1000 m d'altitude sur le plateau du Grand Vaux. A cette altitude, nos parcelles (130 ha) sont toutes en pâturages et prairies naturelles de fauche. J'éleve 35 vaches laitières pour l'AOC Comté, et des chevaux, des lamas avec une activité de ferme pédagogique.



Pouvez-vous nous décrire la pâture présentée ?

Cette parcelle assez grande (5,5 ha) fait partie des communaux, elle est éloignée de l'exploitation (5,5 kms) et les tracteurs ne peuvent y accéder. Elle était abandonnée depuis des années et depuis 3 ans je l'exploite, ce qui a stoppé l'embroussalement mais surtout mes génisses y sont bien. L'an dernier, elles y ont pâturé en mai, fin juillet et fin septembre. La prairie est orientée plein sud, sur un versant, bordée par un ruisseau, elle est très variée en fleurs, en arbres, bosquets. Si j'étais une génisse, c'est là-bas que j'aimerais vivre ! J'avais remarqué sa richesse floristique qui a été confirmée par le jury : 66 espèces différentes. C'était très intéressant de confronter mon point de vue avec des professionnels qui voient d'autres aspects que la valeur agronomique : les valeurs mellifères et paysagères.

Comment valorisez-vous ce prix ?

Pour nous éleveurs, l'aspect quantitatif est important : faire du volume, du fourrage. Lors du passage du jury et à la suite des échanges à Paris lors de la remise des prix, on s'est questionné sur l'aspect qualitatif. Juste après le concours, j'ai refait une analyse du regain et le laboratoire m'a confirmé la qualité alimentaire de ce regain. Comment continue-t-on après ? On est d'accord pour aller sur la qualité, mais comment équilibrer ? Je n'arrive pas à l'autonomie fourragère, car je développe mon élevage équin. On aurait aimé continuer ces discussions avec le parc.

Je vais valoriser ce prix en réorientant les visites de ma ferme, en mettant en valeur la façon dont on travaille.



AVIS DU JURY : Cette prairie a été récompensée, entre autres, pour la qualité de son pâturage qui permet la maîtrise de l'embroussalement, principale menace agri-environnementale, dans un secteur difficile, éloigné de l'exploitation et non mécanisable.

Catégorie "Fauche grasse de montagne"

Prix remis par La Fédération des Parcs naturels régionaux de France

GAEC LAMARQUE

Élevage ovin en AOC Roquefort, transformation fromagère et bovin allaitant, à Anglès (81), dans le Parc naturel régional du Haut-Languedoc



M. Jougla, vous travaillez en famille ?

Oui, nous sommes cinq associés en GAEC et élevons 70 bovins allaitants et 500 brebis Lacaune laitières sur 265 ha de SAU dont 90 ha de prairies naturelles, 145 ha de prairies semées, 30 ha de céréales. Nous sommes en moyenne montagne à 800 m d'altitude, dans une zone assez pluvieuse et boisée.

Qu'est-ce qui vous a motivé à participer au concours ?

Les prairies naturelles sont une ressource essentielle pour notre agriculture de montagne et nous voyons d'un bon oeil le fait de les mettre à l'honneur. Nous fauchons 1/3 de nos prairies et 2/3 sont en pâturage tournant. Les prairies naturelles ne reçoivent aucun engrais chimique. Le pâturage est obligatoire dans le cahier des charges de l'AOC Roquefort. Au GAEC, nous privilégions l'herbe et démarrons la traite tard en février quand les brebis sortent au pâturage. Elles y restent jusqu'à fin novembre.

La parcelle présentée est la plus importante de l'exploitation, en surface (10 ha) et en utilisation. C'est celle sur laquelle nous portons le plus d'attention : entretien des béals, qui sont des petits canaux d'irrigation gravitaire des parcelles. Cette prairie est irriguée depuis très longtemps.

Que vous apporte ce prix ?

C'est une reconnaissance des pratiques traditionnelles que nous utilisons. Nous valorisons ce prix lors de la vente de nos fromages fermiers. Beaucoup de monde nous en a parlé. L'intitulé du concours a posé question et des gens nous ont demandé des semences de "prairies fleuries". Le titre est très beau et accrocheur mais peut apporter une confusion avec les jachères fleuries.

Ce prix permet de reconnaître le bon sens des pratiques agricoles sur notre terroir et de partager une vision commune des prairies naturelles avec d'autres territoires (Pyrénées, Jura, Alpes). Ce concours s'est déroulé dans un esprit très positif et doit être renouvelé.



AVIS DU JURY : Cette parcelle a été récompensée pour sa valeur alimentaire et sa valorisation dans la production et également pour l'utilisation des béals (système d'irrigation traditionnel), son bon rendement ainsi qu'une flore typique et diversifiée. (prix remis par la Fédération des parcs naturels régionaux de France)

Prix spécial zone humide de plaine

Prix remis par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement

Didier DAUBORD

Élevage bovin allaitant, à Saint-Gemme (36), dans le Parc naturel régional de la Brenne

Didier Daubord, vous exploitez en bordure de la rivière Brenne ?

Oui, le village de St Gemme présente de nombreux étangs, et une grande variété de sols sur de petits espaces : sur 50 m, on passe du sable à la tourbe ! L'élevage y est important.

Je suis en polyculture-élevage sur 174 ha avec des vaches limousines et charolaises sur 100 ha d'herbe, dont 80 en prairies naturelles et une vingtaine en prairies temporaires. Je cultive aussi des céréales et oléagineux qui sont vendus ou donnés aux animaux. Je suis autonome en tout pour mes animaux : en céréales, en foin, en paille ; j'utilise le fumier et le moins possible d'engrais, j'évite les traitements chimiques en faisant des broyages mécaniques des refus de pâturage. Pour mes cultures, je travaille en raisonné en observant la plante, le sol, l'hygrométrie. L'autosuffisance est un objectif fort.



Comment menez-vous les prairies naturelles ? Et la parcelle primée ?

Mes prairies naturelles sont soit fauchées, soit pâturées en fonction du sol et de la proximité de l'exploitation. Elles sont plus humides, le démarrage des plantes est plus tardif, j'y fais le foin un mois après les prairies temporaires. Le rendement est moins important, mais le foin a une meilleure appétence.

La prairie gagnante est particulière, au bout de l'étang, sur un terrain très humide en hiver, très sec en été. Une rigole centrale permet l'écoulement. L'exploitant précédent ne la faisait pas pâturer, ne la surexploitait pas et elle avait beaucoup de fleurs. J'ai continué ces pratiques et la flore se maintient.

Ce que vous avez retenu du passage du jury et du concours ?

J'ai suivi le jury sur ma parcelle, il m'a présenté des plantes avec lesquelles je travaille mais que je ne connaissais pas, notamment les plantes médicinales. Au lycée agricole, on nous apprend ce qui fait du rendement. Les prairies naturelles n'ont jamais été trop détaillées. J'ai été intéressé par les échanges et par la rencontre au Ministère de l'Agriculture à Paris. J'aurai aimé que les Ministres de l'agriculture et de l'écologie soient présents, ce concours est un exemple concret d'environnement en agriculture.

AVIS DU JURY : Une prairie humide située en bord d'étang qui montre qu'un usage agricole cohérent économiquement peut être favorable à la qualité de l'eau et au maintien de la biodiversité, en plus d'apporter une sécurité dans le système fourrager.



Prix collectif "valeur apicole", pour l'ensemble des candidats

Prix remis par le Syndicat national d'apiculture et l'Union nationale de l'apiculture Française

Le jury a félicité l'ensemble des candidats pour leur contribution au maintien de l'apiculture dans les territoires. La diversité de pollen ou de nectar fournie par les plantes herbacées, les arbustes et les arbres apporte des ressources indispensables à la production de miel et à la santé des colonies d'abeilles. La faible utilisation des engrais et l'absence de traitements phytosanitaires sont favorables à la présence de nombreux insectes.

Catégorie "Fauche maigre de montagne"

Prix remis par RTE

Michel GERMAIN

Élevage bovin en lait et fromages fermiers à Saulxures/Moselotte (88), dans le Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Michel Germain, vous êtes producteur de Munster fermier ?

Notre exploitation est la plus haute (880 m d'altitude) de la commune de Saulxure / moselotte, dans les hautes Vosges. Elle est à 100% fourragère, sur un relief accidenté (34 ha). Nous élevons 15 vaches laitières : 75% du lait est transformé en fromage fermier type Munster, 25% est livré à la coopérative l'Ermitage.

En raison du relief, nous fauchons 25 ha à la motofaucheuse. Cette pratique moins agressive préserve les abeilles, d'autres insectes, les oiseaux et nous permet de faucher jusqu'aux bords de la propriété, le long des murets, des bois. On se croirait en Suisse ou en Autriche tant les parcelles sont bien entretenues, c'est notre devoir d'agriculteur. Nous n'avons que du matériel spécifique à la montagne : tracteur surbaissé, autochargeuse automotrice pour rentrer le foin en vrac.



Comment se présente la parcelle lauréate ?

L'endroit est très beau, avec de nombreux oiseaux, dont le Tarier des prés qui niche au sol, espèce en voie de disparition. Je fauche la prairie en dernier, la production est d'environ 3 tonnes/ha. Elle est exploitée depuis plus de 100 ans. Des petites sources sont présentes, et un réseau de rigoles a été dessiné pour maîtriser les excès d'eau. Si on y mettait les animaux, ils endommageraient le réseau, nous les conduisons plutôt dans les parties sèches et moins pentues. Cette parcelle est accessible par un chemin communal que nous entretenons, le site est magnifique et nous y rencontrons de nombreux promeneurs. Cependant, les quads et motos trials détériorent l'entretien des voies d'eau.

Quelle satisfaction en retirez-vous ?

J'avais déjà une idée de la qualité de la parcelle, et le jury a mis des noms sur les espèces, les papillons, a quantifié la diversité des plantes de ce lieu très "naturel". Le prix conforte notre façon de travailler : le foin séché des prairies naturelles est une alimentation saine pour le bétail, nous ne sommes pas des farfelus, notre façon de travailler est rentable. Nous souhaitons que l'optique du concours soit relayée par la chambre d'agriculture. Nous avons fortement apprécié l'échange lors de la remise des prix à Paris.



AVIS DU JURY : Une sorte d'écomusée à ciel ouvert, avec des pratiques d'entretien du patrimoine (murets, rigoles, arbres isolés) qui permettent de cultiver un fourrage de très bonne valeur et une diversité biologique remarquable dans un environnement pourtant difficile d'exploitation.

Prix du jury

Prix remis par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire.

Patrick et Maryse MORVAN

Élevage bovin lait, porc, production de charcuterie et fromages fermiers à Bousсенac (09), dans le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

Patrick et Maryse Morvan, vous êtes producteurs fermiers ?

Il y a 30 ans, les anciens propriétaires nous ont confié de beaux prés avec des pommiers de variétés anciennes au milieu. Nous avons souhaité entretenir ces terres dans le même esprit qu'autrefois, même si nous profitons aussi des techniques modernes.

Nous sommes en haute montagne, toute notre surface agricole (33 ha) est en prairies naturelles. 13 ha sont fauchés et le foin est fini par un séchage en grange qui améliore sa qualité. Nous avons une quinzaine de vaches laitières et une vingtaine de porcs de plein air, nourris en partie avec le petit lait issu de la transformation fromagère. Les génisses et les vaches taries utilisent aussi les estives. Nous écoules nos produits essentiellement en vente directe.



Comment avez-vous été informés du concours ?

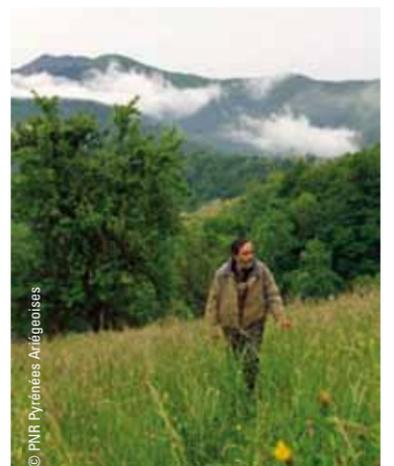
Nous avons été encouragés par une élue locale, déléguée au PNR. Le but était de s'inscrire dans une dynamique locale positive : c'est réussi ! Les échanges avec les experts du jury ont permis de confirmer notre point de vue sur la bonne qualité de nos prairies. Le Parc a demandé à Patrick de faire partie du jury du concours 2012 !

Que vous apporte cette récompense ?

Nous sommes surpris qu'on s'étonne autant du savoir-faire des agriculteurs. Tradition, respect des bêtes, des saisons, de la terre... : à nos yeux, ce n'est que du bon sens !

Ce prix apporte la reconnaissance de la pertinence des petites exploitations de montagnes comme la nôtre, qui apparaissent trop souvent comme les parents pauvres de l'agriculture. Une petite exploitation peut faire vivre une famille. Nous sommes aussi contents que l'on reconnaisse la grande valeur de l'herbe ; ici, on ne peut pas cultiver de céréales mais on peut faire un beau foin et fabriquer de beaux produits. En fin de carrière, ce prix valide notre façon de travailler : on était dans le vrai !

AVIS DU JURY : Au-delà de la qualité fourragère et paysagère indéniable de la prairie, c'est la cohérence du système d'exploitation qui a motivé le jury à lui décerner un prix spécial. (un atelier de porc fermier valorise le petit lait produit par la fabrication de fromage de vache).



Le Crédit mutuel est partenaire du concours depuis son origine.

En 2011, les 7 éleveurs lauréats au niveau national ont reçu du Crédit mutuel des chèques d'un montant chacun de 500€, qui attestent la production de services



écosystémiques rendus par les prairies fleuries entretenues par les éleveurs : qualité des fourrages, préservation de la biodiversité, pollinisation, qualité de l'eau, régulation du climat...

Equilibre entre valeur agricole et valeur écologique dans les prairies fleuries

La notion d'équilibre agri-écologique permet d'établir en quoi la diversité floristique contribue à la valeur agricole par rapport aux objectifs de l'éleveur. Elle ne consiste pas à opposer valeur agricole et valeur écologique, mais au contraire à redéfinir la performance agricole. Elle permet aux agriculteurs et techniciens de conforter les productions qui reposent sur des bases écologiques. L'équilibre agri-écologique est noté en fonction du contexte biogéographique et de la place de la parcelle dans le système de production.

CRITÈRES DE NOTATION DES PARCELLES

Une description de la végétation et des éléments structurants de la parcelle

Pour évaluer cet équilibre agri-écologique, les experts des jurys locaux observent tout d'abord la végétation et les éléments fixes de la parcelle. Il s'agit de repérer l'abondance des 36 plantes indicatrices, dont la reconnaissance est possible à partir d'une planche photo des plantes indicatrices au stade fleuri. Il s'agit de repérer la présence ou l'abondance des plantes, en reconnaissant leurs caractéristiques biologiques, ou de leur réponse aux pratiques agricoles : densité de la végétation, espèces productives, espèces précoces ou plus tardives, espèces riches en nutriments pour le bétail, espèces ne supportant pas une utilisation fréquente, espèces favorables à l'apiculture. Pour les éléments structurants de la parcelle, on note la présence de lisières forestières, de haies, de murets, de ruisseaux, de mares...



La présence de haies et de ruisseaux, l'association de milieux humides et de coteaux plus secs, le maintien des arbres isolés... voilà autant d'éléments qui contribuent au maintien de la fonctionnalité agricole et à de bonnes conditions de vie pour la faune et la flore.

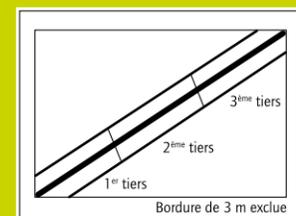
Une évaluation conjointe des propriétés agri-écologiques par les experts

C'est à partir de cette description de la végétation que les experts peuvent ensuite caractériser les propriétés agri-écologiques de la prairie (voir leurs définitions ci-contre ou ci-dessous). Cette année, les jurys locaux cherchent à améliorer l'articulation entre la valeur écologique et la valeur agricole.

Il s'agit en particulier de caractériser la contribution de la diversité floristique aux propriétés agri-écologiques : la diversité des espèces et des faciès améliore-t-elle la productivité, la souplesse ou encore la valeur alimentaire de la parcelle ? On peut citer par exemple de l'abondance de plantes à fleurs (dicotylédones), dont le feuillage et le décalage phénologique par rapport aux graminées, qui permet de maintenir une certaine fraîcheur dans l'herbe et d'améliorer ainsi la souplesse d'exploitation. On peut aussi citer l'effet d'une diversité de plantes sur la motivation des animaux à manger, ce qui leur permet d'allonger leurs repas et d'augmenter les quantités ingérées.

Il s'agit aussi d'évaluer si l'usage agricole de la parcelle parvient à valoriser les propriétés agri-écologiques. Par exemple, la succession de périodes d'utilisation choisie par l'éleveur est-elle adaptée à la saisonnalité de la croissance de la prairie ? Ou encore, les animaux qui consomment le fourrage produit sur la parcelle ont-ils des besoins cohérents avec les caractéristiques nutritionnelles de la prairie ?

Evaluer facilement la qualité agri-écologique des prairies naturelles



La liste d'espèces indicatrices, associée à la visite en diagonale de la parcelle, permet d'identifier facilement les prairies naturelles riches en espèces conservant un usage agricole. La diagonale est divisée en trois tiers, et les bords de parcelle sont exclus.

DÉFINITION DES PROPRIÉTÉS AGRI-ÉCOLOGIQUES DES PRAIRIES FLEURIES

Productivité et saisonnalité

Juger la productivité est une étape importante. C'est juger la capacité de la prairie à produire de la biomasse, c'est-à-dire à contribuer aux stocks fourragers, ou à la ressource disponible pour le pâturage. L'estimation de la productivité doit être complétée par une analyse de la saisonnalité de croissance des espèces présentes. Elle doit aussi être relativisée en fonction des conditions pédoclimatiques.

Valeur alimentaire, valeur nutritive, appétence et santé des troupeaux

La valeur alimentaire de la végétation est notée en croisant un regard sur la valeur nutritive, l'appétence des plantes et leurs propriétés pour la santé du troupeau. La valeur nutritive de la végétation correspond à la quantité de nutriments (fibres, énergie, azote, PDI...) par kg de matière. Pour les herbacées, les stades jeunes sont plus riches en azote et plus pauvres en fibres, avec une inversion progressive de ce rapport au fur et à mesure de la maturation des plantes. Mais la richesse en fibres des fourrages (qu'ils soient verts ou secs) n'est pas un problème en soi, car elle apporte un équilibre nécessaire à la digestion des ruminants. Si la valeur nutritive décrit bien la densité énergétique de la végétation, elle ne dit pas grand-chose sur la motivation des animaux à la consommer. Les jurys locaux complètent donc l'observation par une description de l'appétence des plantes, qui détermine la quantité de fourrage que le troupeau consomme volontairement. Enfin, la reconnaissance de certaines plantes aromatiques ou riches en tanins permet de distinguer des prairies qui peuvent avoir un effet sur la santé du troupeau (effet vermifuge notamment).



La diversité d'espèces et de formats stimule l'appétit au pâturage... si les concentrés sont bien équilibrés.

Souplesse d'exploitation

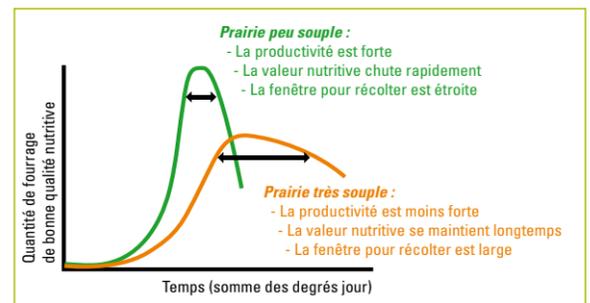
Une prairie souple est une prairie qui peut être exploitée (par la fauche ou par le pâturage) sur des périodes plus longues sans pour autant pénaliser son rendement, sa valeur nutritive ou son appétence. Elle est souvent bien notée pour les prairies de fauche qui ont des graminées et des légumineuses diverses. Elle est aussi bien notée pour les pâtures qui ont des graminées diversifiées et notamment des espèces plus tardives. Lors d'épisodes météo défavorables, les prairies souples d'exploitation peuvent être fauchées 10 à 20 jours plus tard sans que leur valeur nutritive ne diminue drastiquement. Les pâtures souples d'exploitation peuvent être pâturées en "report sur pied" de plusieurs mois, on peut alors envisager une utilisation en contre saison (été ou hiver), car elles gardent une appétence et une valeur nutritive satisfaisantes.

Maitrise des dynamiques et renouvellement de la diversité végétale

Les éleveurs s'inquiètent souvent des changements de flore de leurs prairies. D'une année sur l'autre, d'un mois à l'autre, la flore et donc la ressource fourragère sont différentes. Faut-il s'en inquiéter ? Comment interpréter ces changements ? Est-ce que la prairie se dégrade avec le temps ? Les jurys locaux cherchent donc à évaluer si les ressources alimentaires et la biodiversité seront renouvelées au fil des années. Les prairies fleuries sont des végétations ayant des fonctionnements écologiques plus proches des milieux naturels que des surfaces cultivées : elles se renouvellent par la reproduction des espèces qui produisent de nouveaux stocks de graines. Mais même si on ne peut pas maîtriser parfaitement tous les changements de la flore, les pratiques agricoles peuvent largement les influencer et notamment contrôler les espèces les plus envahissantes.



Le choix du stade de l'herbe pour faucher détermine bien sûr la valeur nutritive du fourrage. Mais il détermine aussi la possibilité de grainer pour chaque espèce. Choisir une date adaptée, c'est assurer une qualité de fourrage adaptée à un lot d'animaux, et c'est pérenniser la diversité d'espèces sur la prairie.



La souplesse se caractérise principalement par la capacité de la prairie à garder une bonne valeur alimentaire pendant une durée importante.

Fonctionnalités agricole et écologique

La fonctionnalité agricole dépend du rôle joué par les éléments fixes du paysage pour le maintien des sols ou pour le lieu de vie du troupeau. L'entretien du patrimoine permet parfois l'irrigation de la parcelle ou sa bonne utilisation (abris pour le matériel ou le bétail). D'un point de vue écologique, les parcelles sont souvent constituées de plusieurs faciès de végétation représentant des habitats écologiques différents, facteur essentiel au développement de la biodiversité végétale et animale à l'échelle de la parcelle. L'hétérogénéité du milieu, comme par exemple un gradient de conditions (sec/humide et acide/basique), favorise l'installation d'une diversité végétale et offre une diversité de fleurs aux morphologies et phénologies variées, ce qui favorise les auxiliaires et pollinisateurs. La qualité écologique est renforcée par la présence d'infrastructures agri-écologiques favorables : haies diversifiées et étagées, arbres isolés, trognes, murets, mares ou zones humides, landes... Enfin les prairies fleuries sont aussi évaluées pour leur capacité à accueillir les oiseaux, dont la nidification est favorisée par le maintien de structures favorables suffisamment tard en saison (herbages ou buissons).

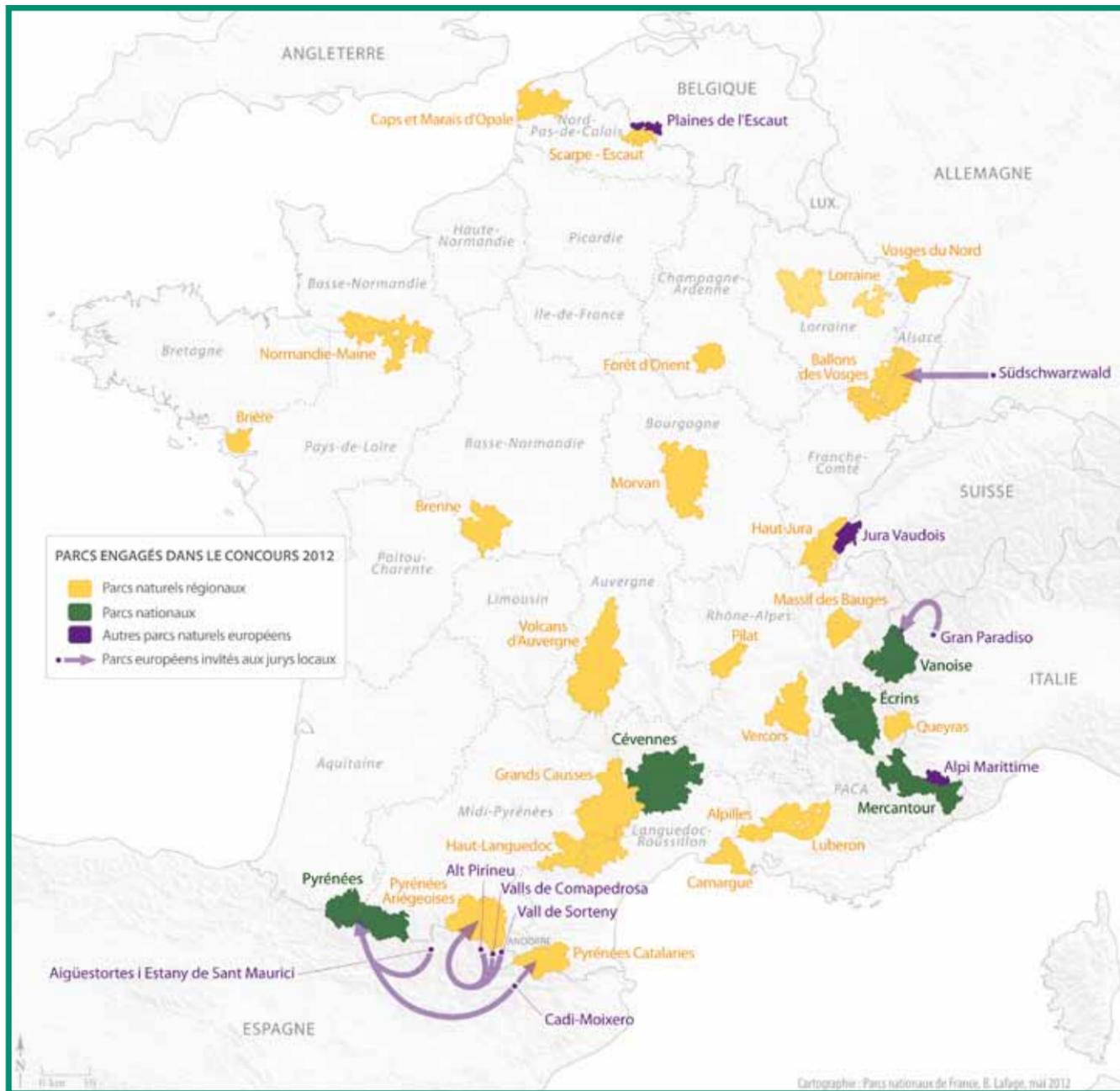
Valeur apicole

La valeur apicole s'estime au regard de l'abondance et la diversité des plantes nectarifères ou pollinifères dans la prairie (y compris haies, buissons, etc.). Elle est complétée par une description de l'étalement de la floraison des plantes à fleurs, caractéristique importante pour juger de la valeur apicole. Le potentiel mellifère des prairies fleuries attire une multitude d'abeilles et d'insectes aux différents stades de développement de la végétation. Ce potentiel mellifère des prairies fleuries est aussi relativisé en fonction de la fonctionnalité du lieu pour accueillir des ruches à proximité de la prairie.



Sainfoins, sauges, lotiers, knauties, pissenlits... Autant de plantes utiles à l'apiculture, surtout si elles sont abondantes.

Cyril Agreil, Philippe Mestelan, Gérard Guerin (SCOPELA), Danièle Magda, Sylvain Plantureux, Bernard Amiaud, Christine De Sainte Marie (Institut National de la Recherche Agronomique)



Parc naturel régional du Haut Jura Parc Suisse du Jura Vaudois

Septembre 2012

Pâturages boisés Franco - Suisse, une dynamique et un patrimoine commun.

Le cinquième concours de prairies fleuries du PNR Haut Jura se déroulera en partenariat avec le voisin Suisse Jura Vaudois. Des agriculteurs des deux territoires seront candidats pour ce concours transfrontalier qui concernera des milieux patrimoniaux communs : les pâturages boisés. Mosaïques de milieux prairiaux ouverts, semi ouverts et forestiers, ces milieux rassemblent tous les stades de colonisation de la hêtraie sapinière et la biodiversité associée. Essentiels pour l'alimentation estivale des jeunes bovins, ces paysages tendent à se refermer progressivement. Le jury, composé d'experts français et suisses de l'agronomie, de l'environnement, de l'apiculture et de la forêt évaluera l'équilibre agro-sylvo-pastoral et environnemental des pâturages boisés de part et d'autre de la frontière.

LES AGRICULTEURS CANDIDATS :

Le concours aura lieu en septembre : les agriculteurs candidats seront connus au cours de l'été.

Carte d'identité du Parc du Haut Jura

122 communes ■ 82000 habitants (hors ville portes) ■ 178 000 ha ■ SAU : 65 000 ha environ et plus de 98 % de prairies ■ environ 450 exploitations ■ 4 AOC - AOP fromagères (Comté, Morbier, Mont d'Or, Bleu de Gex), Marque Parc Miel

Votre animateur du concours :

Jean-Yves VANSTEELEANT • Tél : 03 84 34 12 41
jy-vansteelant@parc-haut-jura.fr



Carte d'identité du Parc Suisse du Jura Vaudois

30 communes ■ 31 977 habitants ■ 53 060 ha ■ SAU : 10 751 ha de SAU totale dont 6605 ha SAU herbagère ■ 8006 ha d'estivages et alpages (hors SAU en Suisse) ■ environ 347 exploitations en 2010 ■ 2 AOC : Gruyère d'Alpage, Vacherin Mont d'Or. ■ 2 IGP : Saucissons vaudois et Saucisses aux choux vaudoises. ■ 26 produits labellisés (marques régionales) ■ "Produit du terroir vaudois" ou "Saveur du Jura vaudois".

Votre animateur du concours :

Fabrice GIBAUD • Tél. 00 41 (0)22 366 51 70
gibaud@parcjuravaudois.ch

Parc naturel régional Normandie-Maine

5 juin 2012

Prairies de fauche de la haute vallée de la Sarthe

Le secteur retenu présente une grande prédominance de surfaces exploitées en prairies permanentes. Territoire d'élevage, la haute vallée de la Sarthe est réputée pour l'engraissement des bovins et la production d'un foin de grande qualité destiné aux athlètes des haras voisins. C'est aujourd'hui encore une terre où les élevages herbagers extensifs sont très présents et sont valorisés par les 5 signes de qualité bœuf et fromage présents sur la zone. Le territoire du concours est traversé par le site Natura 2000 de la Haute Vallée de la Sarthe

LES AGRICULTEURS CANDIDATS :

- DE ROMANET de BEAUNE Pierre-Arnold, Aunay les Bois
- DELYE Sylvain, Les Ventres de Bourses
- DESJOUIS Patrick & FOURNIER Christine, Saint Aubin d'Appenai
- DEHAIL Patrick, Saint Julien sur Sarthe
- GAEC du PETIT BOUVEUCHE, Saint Léger sur Sarthe
- COLETTE Thierry, Saint Léger sur Sarthe

Carte d'identité du Parc

164 communes et 14 villes-portes ■ 95 600 habitants (hors Villes Portes) ■ 257 000 Hectares ■ 157 000 hectares de SAU et 52 % en STH ■ environ 1 800 exploitations ■ AOP Poiré Domfront, AOC Calvados Domfrontais, AOC Calvados, AOC Pommeau de Normandie, AOC Bœuf Maine Anjou, AOC Camembert de Normandie, Projet AOC Bœuf de Normandie

Votre animatrice du concours :

Yolande D'OLIER • Tél. 02 33 81 13 30
yolande.dolier@parc-normandie-maine.fr



Parc naturel régional de Brière

27 juin 2012

Entre bocage et marais, l'élevage, une tradition ancrée en Brière.

Dans le marais de la Brière des îles, à la belle saison, le bétail est "monté" sur les buttes pour gagner les "platières", au fur et à mesure que se découvrent de nouvelles pâtures. L'activité d'élevage (pâturage ou fauche) est essentielle pour entretenir les bocages environnants ainsi que la zone humide sensible, riche en biodiversité. Le Parc et la Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique ont engagé une démarche de valorisation de la viande bovine bénéficiant de la marque Parc, selon un cahier des charges national avec un volet environnemental.

En 2012, le concours se déroule sur le marais de La Boulaie, secteur relativement riche au niveau biologique : le Parc promeut les agriculteurs qui, par leurs pratiques extensives, mettent en valeur un milieu particulièrement fragile.

Carte d'identité du Parc

18 communes ■ 80 000 habitants ■ 49 000 ha ■ 31 000 ha d'après le recensement agricole de 2010 sont exploités sur les communes adhérentes et associées du parc. ■ Environ 500 exploitations d'élevage ou polyculture élevage ■ Marque Parc en viande bovine, Agriculture biologique

Votre animatrice du concours :

Isabelle TATAREAU • Tél. : 02 40 91 68 68
i.tatareau@parc-naturel-briere.fr

LES AGRICULTEURS CANDIDATS :

- JOALLAND Jean-Claude, Crossac
- PIED Eric, Crossac
- GAEC DE LA GRANDE BRIERE, La Chapelle-des-Marais
- EARL LE RIANDON, Missillac
- EARL DE LA BOULAIE, Sainte Reine de Bretagne



Parc naturel régional de Brenne

30 et 31 mai 2012

Importance de l'élevage dans le maintien de la mosaïque des prairies autour des étangs

L'élevage (bovin en particulier) est un élément central pour le Parc naturel régional de la Brenne. Il participe notamment à la conservation des espaces ouverts. Ainsi, le maintien de la mosaïque verte des prairies autour de la mosaïque bleue des étangs constitue un enjeu majeur pour ce territoire et la biodiversité exceptionnelle qu'il abrite.

Le concours 2012, comme les années antérieures, se déroulera sur l'ensemble du Parc, avec 14 exploitations participantes. La dynamique des deux concours précédents semble se confirmer. Les échanges, les conseils et analyses entre naturalistes et professionnels agricoles lors des visites du jury sont, pour tous, très riches d'enseignements.

Carte d'identité du Parc

51 communes ■ 33 000 habitants ■ 183 000 Ha ■ SAU : 106 240 ha dont 52 684 ha de prairies ■ 499 ateliers bovins en 2007 (Pays Parc) ■ AOC, notamment en Fromages de Chèvre : AOC Pouligny St Pierre et AOC Valençay

Votre animateur du concours :

François PINET • Tél. 02 54 28 12 12
f.pinet@parc-naturel-brenne.fr

LES AGRICULTEURS CANDIDATS :

- BOURMAULT Thierry, Chitray
- GOURBAULT Sylvain, Chitray
- QUILLON Philippe, Ciron
- BISSON Bertrand, Douadic
- DAVID Sébastien, Lingé
- FEIGNELOUP (EARL), Luzeret
- PATINIER Alain, Mezieres en Brenne
- LOISEAU Patrick et Stéphane, Migné
- BIARDEAU Thierry, Prissac
- LE GALL Jean-Claude, Prissac
- VAN INGEN Bart, Prissac
- GALIENNE Jean-Jacques, Rivarennes
- VERVIALLE Laurent, Ruffec
- NIVET-MORIN (EARL), Vendœuvres



Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

14 et 15 juin 2012

Valoriser les produits, les savoir faire et les paysages du Pays de Salers

Le concours agricole des prairies fleuries, décliné localement sur le Pays de Salers, constitue un véritable outil pour travailler sur des enjeux thématiques locaux avec les partenaires du Parc :

- le lien entre la qualité de l'herbe et des produits : ce pays, au carrefour de 3 AOP fromagères (Cantal, Salers et Bleu d'Auvergne), est un haut lieu de la production allaitante de la race Salers ;
- l'accompagnement des agriculteurs pour préserver les prairies permanentes en démontrant leurs atouts (fourrage de qualité, valeur mellifère)
- la communication auprès du public : une classe du lycée agricole de Saint-Flour sera associée au concours.

LES AGRICULTEURS CANDIDATS :

- CHANUT Dominique, Ally
- CHANCEL Thierry, Anglards de Salers
- FRITZ Laurent, Pleaux
- LE HERD BOOK SALERS, Saint Bonnet de Salers
- EARL TABEL, Saint Cernin
- FABRE Jean Marie, Saint Chamant
- GAEC DE CONCHES, Saint Chamant
- FRUQUIERE Daniel, Saint Paul de Salers
- La COPTASA, Saint Paul de Salers
- MONTEIL Christophe, Saint Projet de Salers

Carte d'identité du Parc

- 153 communes ■ 91 200 habitants ■ 395 070 hectares
- SAU : 300 000 hectares ■ 3 000 exploitations d'élevage
- 5 AOP fromagères, IGP, label rouge, AB

Vos animateurs du concours :

Ghislaine PRADEL (Murat) • Tél. 04 71 20 22 10
gpradel@parcnaturel-volcansauvergne.com

Stéphane PICHOT (Aydat) • Tél. 04 73 65 64 16
spichot@parcnaturel-volcansauvergne.com



© PNR Volcans d'Auvergne

Parc naturel régional du Morvan

31 mai et 1 juin 2012

La souplesse d'exploitation des prairies sèches des vallées de la Cure et du Ternin

Les prairies sèches du Morvan sont essentiellement situées sur les marges du territoire. Mises en valeur par un pâturage ovin ou bovin extensif ou par la fauche, elles peuvent être utilisées toute l'année y compris l'hiver, permettant ainsi aux exploitants une certaine souplesse d'utilisation.

Très sensibles à la sécheresse, elles peuvent toutefois se transformer très vite en "paillason", nom qui leur est parfois attribué localement. Leur cortège floristique typique et les rochers souvent affleurants permettent à une flore originale et rare de se développer.

La remise des prix aura lieu lors de la fête de l'automne à la Maison du Parc à St Brisson le 1^{er} week-end d'octobre.

LES AGRICULTEURS CANDIDATS :

- GUILLAUMIN Michel, Anost
- EARL du GRAND PRE, Barnay
- MENNETEAU Patrick, Blanot
- EARL SIMONOT, Brazey-en-Morvan
- PAILLARD Gérard, Chastellux-sur-Cure
- SEUVRE Thierry, Chastellux-sur-Cure
- BERTHIER Christian, Domercy-sur-Cure
- SCEA de VAUGEY, La Petite Verrière
- MOLLON Jean-Luc, Lucenay l'Evêque
- THOUARD Frédéric, Saint-André-en-Morvan
- GAEC FERROUX, Savilly
- VERNE Guy, Savilly
- VERNE Pascal, Savilly
- LAURENT Raymond, Tavernay

Carte d'identité du Parc

- 117 communes et 5 villes partenaires
- 71 880 habitants, villes portes incluses
- 281 400 hectares
- AOC Bœuf de Charolles (sud du Parc), Marque Parc
- 1 630 exploitations, dont 2/3 spécialisées en bovins viande
- AOC Bœuf de Charolles (sud du Parc), Marque Parc

Votre animatrice du concours :

Isabelle CIVETTE Tél. 03 86 78 79 83
isabelle.civette@parcdumorvan.org



© Olivier BARDET

Parc national des Cévennes

12 et 13 juin 2012

Le rôle des prairies naturelles du Mont Lozère dans l'alimentation des troupeaux

Le Concours des prairies fleuries 2012 est organisé sur le territoire granitique du Mont Lozère. Principalement tourné vers l'élevage bovin viande et la transhumance ovine, ce territoire situé entre 1 000 et 1 600 m d'altitude offre certainement les prairies naturelles de fauche les plus riches en espèces du Parc national des Cévennes. L'objectif du concours est de créer un moment d'échange avec les éleveurs autour de ce type de prairies et de valoriser leurs contributions dans les systèmes d'alimentation pour pérenniser leur usage.

LES AGRICULTEURS CANDIDATS :

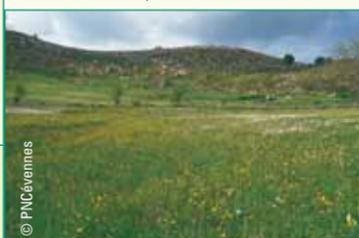
- PAULET Jérôme, Altier
- DIET Isabelle, Chadenet
- ROUMEJON Thierry, Fraissinet de Lozère
- GAEC DES 2 SOURCES, Fraissinet de Lozère
- GAEC MAZOYER, Fraissinet de Lozère
- GAEC GIBERT, Le Bleynard
- GAEC ROUVIÈRE, Le Pont de Montvert
- MALACHANNE Hervé, Le Pont de Montvert
- MOLINES Daniel, Le Pont de Montvert
- MOLINES Jean-Claude, Le Pont de Montvert
- PAGES Arlette, Mas d'Orcières
- PRADELLES Jacques, Saint Etienne du Valdonnez
- CHAPTAL Fabien, Saint Julien d'Arpaon
- GAEC des SAGNES, Saint Julien du Tournel
- MASSON Alain, Saint Julien du Tournel

Carte d'identité du Parc

- 152 communes ■ 70 000 habitants ■ 372 160 ha dont 93 560 en zone cœur ■ 122 731 ha de SAU dont 115 024 ha de surfaces pastorales et herbagères
- 431 exploitations concernées par la zone cœur
- "AOP Pélardon, AOP Picodon, AOP Roquefort, AOP Bleu des Causses, IGP Agneau de Lozère, IGP Génisse Fleur d'Aubrac, label rouge Bœuf fermier d'Aubrac, marque "De Lozère" (viande bovine, agneau du Gévaudan, fromages fermiers, fromage de brebis le Fedou), marque : agneaux de parcours du Parc national des Cévennes, AB"

Votre animateur du concours :

Jérémy BARRET • Tél. 04 66 49 53 23
jeremie.barret@cevennes-parcnational.fr



© PNC Cévennes

Parc naturel régional du Pilat

16 mai 2012

Dans le Gier Pilatois, des prairies fleuries aux portes des villes

Pour le Parc du Pilat, l'objectif est de faire connaître le lien entre prairies fleuries et qualité des produits du terroir dans un secteur périurbain où producteurs et consommateurs se cotoient souvent en vente directe, dans une AOC fromagère (Rigotte de Condrieu).

Pourtant, l'urbanisation sur des parcelles agricoles dans ce secteur pousse à une intensification des pratiques agricoles dommageables aux prairies fleuries, progressivement cantonnées aux secteurs peu mécanisables.

LES AGRICULTEURS CANDIDATS :

- PITIOT Georges, Dozieux
- GAEC DE LA VALLEE DE L ONZION, St Chamond
- GAEC DU MONT, St Chamond
- GAY Ludovic, St Paul en Jarez
- GAEC DU MOULIN DES CHARTREUX, Ste Croix en Jarez
- GAEC MARTEL, Ste Croix en Jarez

Carte d'identité du Parc

- 47 communes
- 55 000 habitants
- 70 000 hectares
- 26 200 hectares de SAU dont 16 800 hectares de STH
- 1 360 exploitations dont 695 professionnelles, 550 exploitations d'élevage professionnelles
- AOC Rigotte de Condrieu (fromage de chèvre), AOC Côte Rôtie, AOC Condrieu, AOC Château Grillet, AOC Saint Joseph (vins)

Votre animatrice du concours :

Caroline CHAMPAILLER • Tél. 04 74 87 52 01
cchampailleur@parc-naturel-pilat.fr



© PNR Pilat

Parc naturel régional du Haut-Languedoc

31 mai et 1 juin 2012

Valoriser les prairies naturelles de la Montagne Noire

Le versant nord de la Montagne Noire constitue l'extrémité occidentale du territoire du Parc. Cette zone présente une gradation d'altitudes : le fond de vallée est ouvert et bocager, les exploitations sont tournées vers les cultures et l'élevage. Sur le piémont, interface entre versant boisé et plaine agricole, la taille des parcelles diminue, les prairies naturelles dominent et la forêt s'impose progressivement dans le paysage. Plus en altitude et sur les plateaux, le massif forestier dense laisse entrevoir de rares clairières agricoles où l'élevage extensif repose sur les herbages.

LES AGRICULTEURS CANDIDATS :

- ANDRIEU Norbert, Arfons
- GAEC de la FERME D'EN goût, Dourgne
- GAEC de la SOURCE, Dourgne
- IZAR Pascale & SABY Vincent, Dourgne
- EARL de ROUGERY, Labruguière
- FRAYSSE Yves, Labruguière
- SCEA HELMAP, Labruguière
- SIGUIER Claude, Labruguière

Carte d'identité du Parc

- 93 communes
- 84 100 habitants (2010)
- 260 000 hectares
- 60 645 hectares de SAU en 2000, environ 30% d'espaces ouverts agricoles, 2/3 de forêts
- Environ 1 800 exploitations
- AOP Roquefort et Pélardon (fromages), AOC St Chinian, Faugères, Minervois (vins) - Label Rouge : Bœuf Blason Prestige, Agneau fermier des Pays d'Oc et Lou Paillol - Marque Parc : Viande bovine (25 producteurs), Miel et produits bruts de la ruche (3 producteurs)

Votre animatrice du concours :

Marie-Julie PARAYRE • Tél. 04 67 97 38 73
agriculture@parc-haut-languedoc.fr



© PNR Haut-Languedoc - Clin d'œil Boujannais

Parc naturel régional des Grands Causses

23 et 24 mai 2012

L'agriculture vitale dans le Lézou, pays de bocage entre forêt et tourbières

Le Lézou, vaste plateau cristallin, est verdoyant car très arrosé. Malgré des terres maigres et acides, de grands domaines en polyélevages (ovins, bovins) et polycultures se sont développés.

La forêt (hêtres et résineux) occupe les fortes pentes. Les châtaigneraies sont présentes en-dessous de 700 mètres. Les haies de houx, emblème végétal du Lézou, abritent les chemins dans un paysage bocager. C'est la seule entité du territoire du Parc qui présente des tourbières (classées Natura 2000). C'est aussi la terre natale du célèbre entomologiste Jean-Henri Fabre.

Avec le concours, le Parc souhaite valoriser, au cours des années, un secteur où l'agriculture est vitale et basée sur l'exploitation des prairies naturelles en bord de rivière ou sur les pentes.

LES AGRICULTEURS CANDIDATS :

- GAEC de CASTRIES, Saint-Laurent-de-Lézou
- GAEC du VIALARET, Saint-Léons
- EARL CLUZEL, Ségur
- EARL de CABASSAL, Ségur
- EARL les PLAINES DU VIAUR, Ségur
- GAEC de BERGOUNHOUX, Ségur
- GAEC de PUECH FEVRIER, Ségur
- GAEC des COLLINETTES, Ségur

Carte d'identité du Parc

- 97 communes
- 327 070 hectares
- 1 800 - 46% ovins lait et 25% en bovin lait, bovin viande et ovin viande - 18% des actifs sont des agriculteurs
- AOC Roquefort

Votre animatrice du concours :

Laure JACOB • Tél. 05 65 61 35 50
laure.jacob@parc-grands-causses.fr



© PNR Grands Causses

Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

31 mai et 1 juin 2012

Les coteaux calcaires du Pays de Licques et les prairies humides de la basse vallée de la Slack

Les coteaux calcaires du Pays de Licques, situés au cœur de la Cote d'Opale, ont subi une déprise agricole qui a conduit à la perte d'habitats naturels et d'espèces patrimoniales remarquables à cause de l'embroussaillage.

Le plan d'actions "coteaux" lancé par le Syndicat mixte du Parc en lien avec différentes politiques publiques consistait à débroussailler et remettre en pâturage les coteaux. L'objectif est d'assurer une pérennité via une nouvelle vocation agricole mais aussi de restaurer le milieu où se développent entre autres de nombreuses orchidées. Près du Cap Gris Nez, les prairies alluviales de la basse vallée de la Slack recèlent une diversité végétale exceptionnelle, fruit d'un équilibre entre pratique agricole et spécificité du milieu.

Les agriculteurs entretiennent ces 460 hectares de prairies humides essentiellement par fauche et l'on peut y découvrir la Renoncule à feuilles d'Ophioglosse, espèce protégée au plan national.

LES AGRICULTEURS CANDIDATS :

Basse vallée de la Slack

- BUTOR Franck, Bazinghen
- GAEC de la CALEUSE, Bazinghen
- DAUSQUE Frédéric, Beuvrequen
- BONIFACE-Jean François, Marquise
- DUMAINE Jean-Pierre, Wacquinghen
- CHOCHOIS Pierre, Wimille
- GAEC du WAREM, Wimille
- PLAYE Nicolas, Wimille

Coteaux du Pays de Licques

- LELEU José, Audrehem
- ALEXANDRE Gérard, Bonningues les Andres
- GARENAUX Marc, Clerques
- ENGRAND Georges Bernard, Licques
- CAZIN Jean-Michel, Nabringhen
- POPIEUL Sébastien, Zutkerque

Carte d'identité du Parc

- 158 communes ■ 197 610 habitants ■ 136 500 hectares
- SAU 80 000 hectares, dont environ 30 000 ha en prairies
- Environ 900 exploitations d'élevage ■ Quelques élevages AB

Votre animatrice du concours :

Mathieu BOUTIN • Tél. 06 72 98 36 64 • mboutin@parc-opale.fr



© PNR Caps et Marais d'Opale

Parc naturel régional Scarpe-Escaut Parc Belge des Plaines de L'Escaut

8 juin 2012

Les prairies de fauche de plaine transfrontalière

L'organisation du concours s'inscrit en 2012 dans le cadre du Parc naturel transfrontalier du Hainaut. L'objectif est, dans un contexte péri-urbain, de favoriser le maintien des prairies et de promouvoir le rôle des agriculteurs dans la préservation de la biodiversité et des paysages.

La valorisation de ces prairies est un enjeu majeur. Des initiatives montrent que leur optimisation permet de concilier à la fois environnement et économie. Pour accompagner les éleveurs dans cette démarche, en partenariat avec la chambre régionale d'agriculture et le GNIS, le Parc naturel transfrontalier du Hainaut organise des rencontres entre les agriculteurs belges et français. Cette année, le jury et les prairies candidates seront transfrontalières.

LES AGRICULTEURS CANDIDATS PNR DE SCARPE-ESCAUT :

- WATIER Didier, Bousignies
- EARL SAINT CALIXTE, Conde sur l'escaut
- ROUSSEL Vincent, Thivencelle

LES AGRICULTEURS CANDIDATS PARC BELGE DES PLAINES DE L'ESCAUT :

- DUBOIS Pierre et Jacques, Bemissart
- DEMASY SPRL, Peruwelz

Carte d'identité du Parc naturel régional Scarpe-Escaut

- 55 communes ■ 194 000 habitants ■ 48 500 hectares
- SAU : 25 000 hectares dont 8 000 ha de surfaces herbagères
- 350 exploitations d'élevage

Votre animatrice du concours :

Aurore DIREZ
Tél. 03 27 19 19 70
a.direz@pnr-scarpe-escaut.fr

Carte d'identité du Parc Belge des Plaines de l'Escaut

- 6 communes ■ 60 000 habitants ■ 26 500 hectares
- SAU : 13 000 ha de superficies agricoles dont 1/4 en prairies permanentes et temporaires
- 320 exploitations d'élevage

Votre animatrice du concours :

Marie-Hélène DURDU
Tél. 0032-69-77.98.70
mhdurdu@plainesdelescaut.be



© PNR Scarpe-Escaut

Parc naturel régional de Lorraine

4 juin 2012

Mettre en valeur les prairies d'intérêt remarquable

Le PNR de Lorraine présente la moitié de son territoire en surface agricole (111 000 ha), avec un tiers de ces surfaces en prairies. Ainsi la surface totale des prairies du Parc représente 33 000 ha dont 4 185 ha en prairies remarquables (soit 13% de sa surface en herbe) d'un grand intérêt écologique (220 espèces de plantes et 120 espèces de papillons).

En effet, la mise en œuvre de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement est un engagement important au sein du territoire du Parc avec plus de 3 000 ha contractualisés en mesures agri-environnementales.

Le concours "prairies fleuries" permet de valoriser les agriculteurs impliqués dans la préservation de ces milieux.

LES AGRICULTEURS CANDIDATS :

- GAEC DES FOUGÈRES, Assenoncourt
- MALGRAS Guy, Belles-Forêts
- LAURENT Patrick, Deuxnouds-aux-bois
- CONVARD Christian, Laneuveville-Derrière-Foug
- GAEC DE LA RAYÉE, Pagny sur Moselle
- RIEGER Raphaël, Vibersviller

Carte d'identité du Parc

- 188 communes
- 76 127 habitants
- 215 882 hectares dont 33% de la SAU toujours en herbe
- 809 exploitations professionnelles

Votre animatrice du concours :

Gaëlle BIZET • Tél. 03 83 81 67 67
gaelle.bizet@pnr-lorraine.com



© L. Gode - PNR Lorraine

Parc naturel régional des Vosges du Nord

24 et 25 mai 2012

Vers un maintien de l'élevage sur prairies permanentes dans le Bitcherland.

Entre le plateau lorrain calcaire et le massif forestier gréseux des Vosges du Nord, traversé par deux principaux cours d'eau (La Horn et la Schwalb), le Bitcherland offre une diversité de paysages alliant forêt et zone agricole. Selon les communes, l'agriculture représente de 20 à 80% de la surface. Elle est basée majoritairement sur une activité de polyculture-élevage. Les troupeaux de vaches laitières et allaitantes valorisent les prairies permanentes par le pâturage ou par la production de fourrage sec. Malgré la spécialisation des systèmes d'exploitation et l'intensification des pratiques, de nombreuses prairies ayant une richesse floristique et faunistique intéressante sont encore présentes.

Au travers de divers programmes, les différents acteurs agricoles du territoire se mobilisent pour maintenir ces prairies (MAEt prairie fleurie, typologie des prairies permanentes, partenariats avec des lycées agricoles...)

LES AGRICULTEURS CANDIDATS :

- GAEC SUCK, Epping
- LOUTZ Eric, Erching
- EARL WEBER KAPPELLENHOF, Hottviller
- BRAUNECKER Jean-Marie, Roppeviller
- BRIX René, Schweyen
- HOELLINGER Mathilde, Schweyen
- MEYER Bruno, Schweyen
- GAEC du Nassenwald, Volmunster
- VOGEL Simone, Volmunster
- KIRSCH Christophe, Waldhouse

Carte d'identité du Parc

- 113 communes ■ 85 043 habitants ■ 133 000 hectares
- 33 353 hectares de SAU dont 17 418 ha de prairies permanentes et 2 083 ha de prairies temporaires
- 293 exploitations d'élevage sur 516 exploitations agricoles

Votre animatrice du concours :

Cécile BAYEUR • Tél. 03 88 01 49 59
c.bayeur@parc-vosges-nord.fr



© PNR Vosges Nord

Parc naturel régional des Forêt d'Orient

5 juin 2012

Promouvoir la gestion extensive des prairies humides

Le site Natura 2000 - Zone de Protection Spéciale des lacs de la forêt d'Orient - présente une superficie de 23 580ha dont 38% sont agricoles avec plus de 2 500 ha de prairies. Les milieux prairiaux sont très importants pour de nombreuses espèces d'oiseaux (Pie-grièche écorcheur, Pipit Farlouse, Bruant proyer, Milan noir, Busard des roseaux, Bondrée apivore...) car ce sont des sites utilisés pour la nidification et comme territoire de chasse ou halte migratoire...

L'incitation aux pratiques extensives de fauche et de pâture sur les prairies a pour objectif de maintenir des conditions favorables à l'avifaune et à ne pas banaliser la flore des prairies de fauche, souvent riches en espèces végétales.

LES AGRICULTEURS CANDIDATS :

- HENDRICKX Michel, Brevonnes
- SCEA CHEVALLIER, La Loge aux Chèvres
- GAEC DU CHÂTEAU, La Villeneuve au Chêne
- EARL DE LA METAIRIE, Montieramey
- EARL DE BONLIEU, Piney
- GAEC DE CHANTEMERLE, Radonvilliers

Carte d'identité du Parc

- 57 communes ■ 23 000 habitants ■ 80 880 hectares
- 38 600 ha de SAU pour 467 exploitations en 2000 - 5 000 ha de STH (13 % de la SAU) et 22 % du nombre de bovins du département.
- Environ 1 300 ha déjà contractualisés au titre des MAE ter (en site NATURA 2000 et hors site NATURA 2000 dans une Zone d'Actions Prioritaires "prairies humides du Parc" ■ environ 160 exploitations d'élevage ■ site RAMSAR des étangs de la Champagne humide, près de 50 % du Parc concerné par Natura 2000 - 1 éleveur bio (bovin) - AOC fromage Chaource (3 communes du Parc - 4 éleveurs)

Votre animatrice du concours :

Christine MATHIEU • Tél. 03 25 40 67 83
agri.environnement@pnrfo.org



© PNR Forêt d'Orient

Parc naturel régional des Ballons des Vosges

11 et 13 juin 2012

Les prés-vergers hautes tiges de cerisiers et les prairies humides des Vosges comtoises à l'honneur !

Le secteur des Vosges comtoises retenu pour le concours est situé au Sud du Parc et comprend trois entités : le territoire de Fougerolles avec ses pré-vergers hautes tiges de cerisiers et deux territoires inscrits à l'inventaire Natura 2000 : le Plateau des Mille étangs, une mosaïque de prairies, d'étangs, de forêts, et les vallées du Piedmont vosgien avec leurs prairies humides totalisant 3 habitats d'intérêt communautaire. Cette année encore, RTE apporte un financement qui permettra la réalisation des portraits de lauréats, venant compléter ceux des années précédentes pour former une exposition.

LES AGRICULTEURS CANDIDATS :

- HUMBEL Béatrice, Esmoulières
- GEHANT Denis, Esmoulières
- MONNIER Jean-Paul, Evette Salbert
- AUBRY Pascal, Fougerolles
- GALLAIRE Michel, Fougerolles
- GALLAIRE Philippe, Fougerolles
- LEMERCIER Nicolas, Fougerolles
- CANAL Olivier, Giromagny
- GALMICHE Gilles, La Bruyère
- DIDIER Gérard, Petitmagny
- BRIOT Francis, Rougegoutte
- DIRAND Francis, Saint Bresson
- GODEY Jean, Saint Bresson

Carte d'identité du Parc

- 187 communes
- 238 100 habitants
- 264 300 ha
- environ 60 000 hectares de SAU dont 90 % de prairies naturelles sur le territoire du Parc
- Environ 1 000 exploitations
- AOC Munster, AOC Miel de sapin des Vosges, AOC Kirsch de Fougerolles, AOC Vin d'Alsace

Votre animateur du concours :

Jean-Marie HENRY • Tél. : 03 89 77 90 25
jm.henry@parc-ballons-vosges.fr



© D. Binquet - PNR Ballon des Vosges

Parc naturel régional des Alpilles

18 avril 2012

Equilibre économique et multifonctionnalités écologiques des prairies de foin de Crau.

Dans les Alpilles, les prairies "type foin de Crau" ont été encore à l'honneur cette année. 4 ou 5 fauches ou pâturages par an, de faibles niveaux d'intrants et un lien fort avec les haies brise vents, caractérisent ces prairies remarquables.

Celles-ci allient une relativement bonne rentabilité économique et une fonctionnalité écologique, hydrologique et paysagère reconnue.

Carte d'identité du Parc

- 16 communes
- 60 000 habitants
- 50 000 hectares
- 50 exploitations d'élevage
- AOC huile d'olive de la vallée des Baux de Provence, AOC vins de la vallée des Baux de Provence, AOC vins des coteaux d'Aix, AOC taureaux de Camargue, AOC agneaux de Sisteron

Vos animateurs du concours :

Jean-Michel PIRASTRU • Tél. 04 90 54 24 10
jm.pirastru@parc-alpilles.fr
Nathalie GALAND • agriculture@parc-alpilles.fr

LES AGRICULTEURS CANDIDATS :

- SIAS Nicolas, Lamanon
- VUILLERMET Frédéric, Lamanon
- GALLE Frédéric, Paradou



© PNR Alpilles

Parc naturel régional du Luberon

10 mai 2012

Des pratiques soutenues dans les prairies mésophiles des sites Natura 2000

Depuis trente ans, le Parc du Luberon et ses partenaires soutiennent le pastoralisme, pratique bénéfique aux espaces écologiquement rares et sensibles du Luberon. La fauche printanière, suivie du pâturage à l'automne, permettent de préserver les prairies "mésophiles", menacées par l'embroussaillage. Dépendantes de la présence d'eau, leur richesse écologique tient à une flore attractive pour les insectes et représente également des lieux d'alimentation importants pour les chauves-souris et les oiseaux. Ces prairies jouent un rôle essentiel dans les équilibres écologiques et pastoraux globaux du grand territoire du Luberon (transhumance locale). Cette année, après la mise en place de Mesures Agri-Environnementales (MAEt) sur 70 ha dans les sites Natura 2000, s'ajoute, grâce au soutien de la Région PACA, un appui technique et une campagne d'analyses agronomiques, afin de répondre au besoin de la profession.

Carte d'identité du Parc

- 77 communes ■ 170 000 habitants ■ 185 000 hectares ■ SAU : 50 000 ha de SAU et 20 000 ha de surfaces pastorales ■ 40 élevages caprins fromagers et 80 élevages ovins viande (30 000 têtes) ■ 8 AOC (3 viticoles / Luberon, Ventoux, Pierrevert, banon, huile d'olive de Provence et de Haute Provence, AOC muscat du Ventoux, essence de lavande) et 3 IGP (miel de Provence, Agneaux de Sisteron, petit épeautre) ■ Près de 300 agriculteurs en AB ou reconversion : • Label Agneau de Sisteron • Label AB • AOC Banon

Vos animateurs du concours :

Mathieu BERSON • Tél. 04 90 04 41 93
mathieu.berson@parcduluberon.fr

LES AGRICULTEURS CANDIDATS :

- GAEC La Tuilière, Banon
- GAEC La Grand Bastide, Monjustin
- BOUFFIER Michel, Reillane
- GAEC St Vincent, Simiane-La-Rotonde



© PNR Luberon

Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes

14 juin 2012

Dans le Capcir et en Vallée d'Eyne, encourager une agriculture durable, garante de la qualité des produits et de l'environnement

Les zones concernées sont :

- le Capcir connu pour ses milieux humides riches en flore patrimoniale comme la Ligulaire de Sibérie autour de l'Aude
- et la vallée d'Eyne reconnue internationalement pour sa diversité floristique depuis le XVIII^e siècle.

Le concours doit permettre de valoriser les pratiques agricoles favorables à la biodiversité notamment certaines pratiques traditionnelles telles que l'irrigation gravitaire, la fauche tardive... Il est aussi l'occasion de présenter aux agriculteurs la démarche de MAEt à obligation de résultats (MAEt Prairies humides ou Prairies fleuries).

Carte d'identité du Parc

- 64 communes ■ 23 000 habitants
- + de 137 000 hectares
- SAU : Estives d'altitude 70 000 ha - Zones intermédiaires de bas de pente évaluées à environ 20 000 ha - SAU : environ 10 000 ha (dont environ 1 500 ha de prairies irriguées)
- 138 exploitations d'élevage en 2011
- Agriculture Biologique, IGP pour la viande de veau en cours de dépôt

Votre animatrice du concours :

Sophie GESTA • Tél. 04.68.04.97.60
sophie.gesta@parc-pyrenees-catalanes.fr

LES AGRICULTEURS CANDIDATS :

- GAEC LA GRANGE D'EYNE, Eyne
- CASTELLO Christine, Fontrabouise
- CASTELLO Marie-France et René-fromagerie "Flor de neu", Fontrabouise
- RIVEILL Barthélémy, Les Angles
- GAEC LA MATTETE, Matemale
- CARCASSONNE Marc, Saillagouse



© Sophie Gestas

Parc naturel régional de Camargue

19 avril 2012

Pelouses et prairies humides pâturées, habitats d'intérêt prioritaire

Les parcelles concernent l'élevage bovin (Taureaux de race camarguaise et taureaux de combat) et équin.

Elles constituent systématiquement des habitats d'intérêt communautaire parfois prioritaires (pelouses annuelles ou marais temporaires).

Pour 2012, le concours s'étend aux prairies humides en contact avec la plaine de la Crau et intégrées dans la Réserve MAB de l'Unesco de Camargue.

Carte d'identité du Parc

- 3 communes
- 10 000 habitants
- Plus de 100 000 hectares
- 25 000 bovins (AOC Taureau de Camargue)
- 350 exploitations d'élevage
- Zone humide d'intérêt international RAMSAR et Réserve MAB de l'UNESCO
- AOC Taureau de Camargue

Vos animateurs du concours :

Stéphan ARNASSANT • Tél. 04 90 97 10 40
natura@parc-camargue.fr

LES AGRICULTEURS CANDIDATS :

- BOVETTO Roger, Arles
- MARTIN Yvan, Arles
- TARDIEU Louis, Arles
- YONNET Hubert, Arles
- BLOHORN Bruno, Saintes-Maries de la Mer



© PNR Camargue

Parc national des Pyrénées

19 et 20 juin 2012

Les prairies fleuries entre Adour et Neste Vallée d'Aure et de Campan.

Pour l'édition 2012, les vallées d'Aure et de Campan sont mises à l'honneur.

La vallée de l'Adour est riche de son agriculture laitière et fromagère, une originalité en Hautes-Pyrénées.

La vallée d'Aure est également originale par la diversité de ses productions et de ses exploitations, parfois nichées dans les petites vallées perchées...

Deux secteurs présentant une diversité pastorale remarquable !

Carte d'identité du Parc

- 86 communes
- 40 000 habitants
- 245 000 hectares
- SAU : 135 000 hectares
- 850 exploitations d'élevage

Votre animateur du concours :

Jean-Guillaume THIEBAULT • 05 62 54 16 40 / 06 07 35 33 73
pnp.thiebault@espaces-naturels.fr

LES AGRICULTEURS CANDIDATS :

VALLÉE D'AURE

- TREY André, Ancizan
- DUESSO Serge, Aspin-Aure
- CAUHEPE Jean-François, Bazus-Aure
- PETIT Dominique, Grézian
- BURGALAT Michel, Saint-Lary-Soulan
- GAEC Vignecois COUSTALAT, Vignec

VALLÉE DE CAMPAN

- ADORRET Jean, Campan
- BEDE Eugène, Campan
- LACAZE Marie-France, Campan
- PUJO-MENJOUET Guy, Campan
- TORNE-AMPLE Odile, Campan
- VERDOUX Édouard, Campan



© J.G. Thiebault

Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

16 mai et 7 juin 2012

Valoriser l'agriculture durable, les produits et les paysages des Pyrénées Ariégeoises

L'élevage semi-extensif de bovins et d'ovins, s'appuyant le plus souvent sur la montée en estive, est l'activité agricole emblématique du PNR des Pyrénées Ariégeoises.

Le maintien des prairies naturelles, représentant 86 % de la SAU, constitue un enjeu majeur sur le parc, tant sur le piémont bocager que sur la zone de montagne.

Ce concours est un outil pour valoriser tout à la fois les pratiques existantes, les produits issus de l'élevage et le rôle majeur des prairies en tant que patrimoine naturel et paysager.

Carte d'identité du Parc

- 142 communes
- 43 000 habitants
- 250 000 hectares
- SAU : 25% de la surface du Parc (hors estives)
- 1 200 exploitations dont 1 100 d'élevage

Votre animateur du concours :

Julien AIT EL MEKKI • Tél. 05 61 02 71 69
j.aitelmekki@parc-pyrenees-ariegeoises.fr

LES AGRICULTEURS CANDIDATS :

- BERTRAND Olivier, Boussenac
- GAEC des Trois Vallées, Clermont
- GAEC de Martinat, La Bastide de Sérou
- RESPAUD Patrick, Le Mas d'Azil
- SOUQUE Edouard, Le Mas d'Azil
- FERME DE SOUÈGNES, Massat
- EARL de Séguéla, Montégut-Plantaurel
- GAEC de Caoulet, Montesquieu-Avantès
- FAUX Martine, Rimont
- ANÉ Francis, Sentein
- COUME Jean-Pierre, Sentenac d'Oust



© PNR Pyrénées Ariégeoises

Parc naturel régional du Massif des Bauges

21 et 22 mai 2012

Haute Combe de Savoie et Belle Etoile, 6^e année du concours !

Les 10 communes de la Haute-Combe de Savoie et de la Belle Etoile, nichées sur les contreforts nord-est du massif des Bauges, accueilleront la 6^e édition du concours "Prairies fleuries" (et la 3^e au niveau national). En 2012, l'intégralité du périmètre du massif des Bauges aura ainsi été couvert.

Les partenariats renforceront les liens "apiculteurs-agriculteurs" et la formation des jeunes (un jury élèves du lycée agricole de la Motte Servolex, sera constitué). Le concours, ouvert à un large panel de prairies fleuries, valorisera la qualité et la diversité des produits (tomme de Chèvres, Tomme de Savoie, fromage de Tamié, glaces, miel "Marque Parc"...).

Une exposition présentera images et moments forts du concours "Prairies Fleuries" dans les Bauges depuis 2007.

LES AGRICULTEURS CANDIDATS :

- DUC Charlène, Allondaz
- GAEC du FAIGLE, Allondaz
- BIGUET Stéphane, Clery
- MICHEL-BOEX Colette, Marthod
- SASTRE Sylvain, Marthod
- RACT Gilbert, Mercury
- COMMUNAUTE ABBAYE de TAMIE, Plancherine
- EARL Las VACAS, Plancherine
- PERRIN Valérie, Thenesol
- TORNIER Pascal, Verrens Arvey

Carte d'identité du Parc

- 64 communes
- 56 443 habitants, 250 000 habitants dans les villes-portes
- 85 600 hectares
- 25 000 hectares de SAU, dont 95 % en herbe
- 240 exploitations laitières (bovins, caprins)
- AOC Tome des Bauges, Chevrotin, Reblochon, Abondance, IGP

Votre animatrice du concours :

Cyrielle LEROY • Tél. 04 79 54 86 40
c.leroy@parcdesbauges.com

© PNR Massif des Bauges © Carole et Denis Favre Bonnin



Parc national de la Vanoise

co-organisé avec l'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise 8 et 25 juin 2012

La place stratégique des prairies de fauche dans les exploitations des vallées de Bozel et des Belleville

Les terrains peu pentus et accessibles représentent ici une part minime du territoire. Les surfaces mécanisables, sur lesquelles est produit le foin nécessaire à la longue saison hivernale, sont essentielles au maintien d'une agriculture locale. Ce sont aussi les terrains les plus convoités pour le développement économique, marqué par la présence de stations de sports d'hiver de renommée internationale. Le concours 2012 a choisi de mettre à l'honneur ces prairies de fauche qui, de part leur richesse floristique, contribuent à la typicité des fromages comme le Beaufort. Concilier "développement local" et "maintien d'une activité agricole forte, ancrée dans le terroir", tel est aussi l'un des enjeux majeurs du Schéma de Cohérence Territoriale en cours d'élaboration à l'échelle de la Tarentaise.

LES AGRICULTEURS CANDIDATS :

- PLACENT Franck, Bozel
- GLISE Jean-Paul, Champagny-en-Vanoise
- GAEC du FRENET, Feissons-sur-Salins
- GAEC du GRAND BEC, Le Planay
- EARL du NANT du BARRIOZ, Les Allues
- CHEVASSU Sylvain, Pralognan-la-Vanoise
- GAEC du BOCHOR, Pralognan-la-Vanoise
- LAMBERTI Daniel, St-Jean-de-Belleville
- CHARLES Gilbert, St-Martin-de-Belleville
- DUJEAN Béatrice, St-Martin-de-Belleville
- JAY Serge, Saint-Martin-de-Belleville
- SOUCHAL Bernard, St-Martin-de-Belleville

Carte d'identité du Parc

- 29 communes ■ 36 900 habitants ■ 200 000 hectares dont 53 500
- SAU : environ 90 000 hectares dont les 2/3 en estives et plus de 98% de surfaces toujours en herbe ■ 415 exploitations d'élevage dont 165 professionnelles ■ AOC-AOP Beaufort, IGP Tomme de Savoie

Vos animateurs du concours :

Guy-Noël GROSSET • Tél. 04 79 62 30 54
guy-noel.grosset@parcnational-vanoise.fr
Sonia COUTAZ • Tél. 04 79 24 00 10
sonia.coutaz@tarentaise-vanoise.fr



© P. BERRANGER

Parc national des Ecrins

21 et 22 juin 2012

La diversité des prairies de fauche du Haut Champsaur

Des prairies de fauche dans des paysages de versants composés de terrasses et murets, chemins et clapiers, aux bocages composés de haies de mélèzes en passant par les prairies de fond de vallée escarpée... le jury trouvera une diversité de prairies intéressante pour cette nouvelle édition du concours Prairies fleuries dans le haut Champsaur. A cette diversité de paysages s'ajoute une diversité de productions (agneaux, fromages de chèvres et vaches...) avec des motivations et des préoccupations différentes pour chaque éleveur. Une nouveauté : cette année, un des membres du jury est un chercheur qui étudie les liens entre le terroir et le goût des produits qui en sont issus.

Remise des prix : lors des rencontres paysannes, le dernier week end de septembre

LES AGRICULTEURS CANDIDATS :

- MOYNIER Maryline, Champoléon
- ESPITALLIER Jean, Champoléon
- MOYNIER Gilles, Champoléon
- BERTRAND POMMIER Jean Claude, Orcières
- KREISS KAQUET Noémie, Orcières
- BERTRAND PELLISSON Philippe, Orcières
- DUSSERRE BRESSON Alban, Orcières
- BLANC Pierre, Saint Jean Saint Nicolas

Carte d'identité du Parc

- 61 communes
- 30 000 habitants
- 271 000 hectares
- SAU : 25 000 hectares
- Environ 500 exploitations d'élevage
- IGP agneau de Sisteron

Votre animatrice du concours :

Muriel DELLA-VEDOVA • Tél. 04 92 40 20 10
muriel.dellavedova@ecrins-parcnational.fr



© PN Ecrins Michel Francoeur

Parc naturel régional du Queyras

25 et 26 juin 2012

Mettre à l'honneur le travail de fauche en haute montagne

La grande valeur agri-écologique des prairies de montagne résulte de pratiques ancestrales de fauche, fumure organique et scarification. La mécanisation est difficile du fait de la taille des parcelles et de la forte pente.

Les MAEt contribuent au maintien de la fauche des prairies. La MAEt "Prairies fleuries" est proposée en 2012, grâce à la motivation suscitée par le concours 2011. La démarche se met en place progressivement : la mesure est ouverte en 2012 sur le territoire du Parc, hors zones Natura 2000.

LES AGRICULTEURS CANDIDATS :

- BLANC Christian, Arvieux
- EARL Pra Chiriou, Ceillac
- SERRE Faustine, Château Ville-Vieille
- ALBERGE Philippe, Molines en Queyras
- BLANC Francis, Molines en Queyras
- BUES Frédéric, Ristolas

Carte d'identité du Parc

- 10 communes ■ 2 400 habitants ■ 58 000 hectares
- SAU : 2 600 hectares dont 57 % de prairies naturelles, 41% de parcours et alpages privatifs et 2% de prairies temporaires (et 1% de céréales), environ 28 000 ha d'estives
- 32 élevages (ovin, bovin, caprin) + 1 éleveur volaille + 5 apiculteurs professionnels
- 1 éleveur en bio (caprin lait), IGP Agneau de Sisteron Des producteurs qui s'organisent en vente directe (lait, viande ovine et bovine) et valorisent ainsi mieux la qualité floristique de leurs fourrages.

Votre animatrice du concours :

Julie CARLIER • Tél. 04 92 46 88 28
j.carlier@pnr-queyras.fr



© PNR Queyras J. Carlier

Parc naturel régional du Vercors

23 et 24 mai 2012

Des prairies proches des vergers de noyer, le Royans drômois et Isérois

Sur un secteur où la noix est très présente, les prairies naturelles, fauchées ou pâturées, sont essentiellement sur les pentes ou en altitude.

Les pratiques des éleveurs sont très souvent restées extensives permettant d'avoir de bons fourrages tout en maintenant une biodiversité intéressante notamment dans certaines pelouses sèches.

Les regards et échanges avec le jury intéresseront les éleveurs qui ne pourront qu'en tirer profit.

Le concours 2012 portera sur deux catégories : prairies de fauche et pâture.

LES AGRICULTEURS CANDIDATS :

- FAURE René et Joëlle, Bouvante le haut
- REY Gilles, Chatelus
- GAEC Le FURAND, Chatte
- BOURNE-BRANCHU Renée et Gérard, Choranche
- EARL des FALAISES, Choranche
- IDELON Bernard et Catherine, Izeron
- EARL AGERON, Oriol en Royans
- DUMAS Vincent et Valérie, Presles
- BOUVAREL Catherine et Patrick, Rochechinard

Carte d'identité du Parc

- 85 communes ■ 46 000 habitants
- 206 000 hectares
- SAU 40 000 hectares dont 2/3 en STH
- Environ 400 exploitations d'élevage
- AOP Bleu du Vercors Sassenage, Marque Parc (viande bovine, fromages et produits laitiers fermiers, agneaux)

Votre animateur du concours :

Jean-Luc LANGLOIS • Tél. 04 76 94 38 26
jean-luc.langlois@pnr-vercors.fr



© PNR Vercors

Parc national du Mercantour Parc Italien Alpi Marittime

11 et 12 juin 2012

Valoriser l'élevage local et les prairies de fauche dans les vallées de l'espace transfrontalier "Marittime-Mercantour"

Le concours sera organisé sur les prairies de fauche des deux parcs jumelés. Un jury franco-italien visitera les prairies de la vallée de la Roya-Bévéra dans le Mercantour et du Parco Alpi Marittime, de l'autre côté de la frontière. En 2012, le concours sera également accompagné d'un jury d'élèves du Lycée de la Montagne de Valdeblore, dans le cadre d'un projet pédagogique sur l'élevage de montagne.

Carte d'identité du Parc national du Mercantour

- 20 549 habitants ■ 216 000 hectares
- SAU : environ 120 000 hectares ■ 90 exploitations d'élevage sur les communes du Parc + 268 éleveurs transhumants ■ AOC Olive de Nice, Label Rouge Agneau de Sisteron, Agriculture Biologique, Marques : Agneau des Estives, provenance montagne des Alpes-Maritimes, Terroir de la Tinée, Tomme de la Vésubie, Tomme de la Brigue

Votre animatrice du concours :

Raphaele CHARMETANT :
Tél. 04 93 16 50 81
raphaele.charmetant@mercantour-parcnational.fr

Carte d'identité du Parc Italien Alpi Marittime

- 3 456 habitants
- 28 455 ha
- SAU : 8 900 ha
- 90 agriculteurs dans les communes du Parc
- Slowfood : miel, pain et saucisson

Votre animatrice du concours :

Cati CABALLO :
cati.caballo@parcoalpimarritime.it

LES AGRICULTEURS CANDIDATS PNM (FRANCE)

- BOUERI Jérôme, Breil sur Roya
- CHARDON Robert, Breil sur Roya
- CAVALLO Jean-Pierre et Pierre, Fontan
- PEGLION René et Sophie, Sospel
- LANTERI Jean-Marie, Tende
- TOSELLO Jean, Tende

LES AGRICULTEURS CANDIDATS PAM (ITALIE) :

- FORNERIS Domenico, Entracque
- GIORDANA Marco, Valdieri
- MACARIO Aldo, Valdieri
- ROGGERO Valter, Valdieri,



© T Duplan

Des experts de jurys

François DEHONDT

Directeur du Conservatoire botanique national de Franche-Comté
Secrétaire général adjoint de la Fédération des conservatoires botaniques nationaux



Expert botaniste au jury du concours du Parc naturel régional du Haut-Jura, et pour 2012 du PNR des Ballons des Vosges

"J'ai été le premier surpris de constater que, sans nous concerter préalablement, nous attribuons très souvent, l'expert agronome et moi-même, des notes similaires à de nombreuses prairies. En effet, une bonne biodiversité végétale

va souvent de pair avec une bonne valeur agricole, pour peu qu'on fasse abstraction du seul critère quantitatif et qu'on introduise une évaluation de la qualité du foin et des conditions dans lesquelles peut en être menée l'exploitation.

Les prairies fleuries révèlent une agriculture plus en phase avec son milieu, qui sait, grâce à l'expérience de l'agriculteur, tirer le meilleur parti des parcelles.

Nous sommes toujours très bien accueillis par les éleveurs, très demandeurs de notre regard. Gageons qu'au-delà du concours et de sa vocation démonstrative, nous arriverons demain à proposer à chaque agriculteur qui le souhaite ce moment d'échange riche d'enseignement mutuel."

De nombreux Parcs associent des Conservatoires botaniques nationaux (CBN) dans les jurys du concours, du fait de leur mission d'expertise en botanique.

Le réseau des CBN comprend onze conservatoires et plus d'une centaine de professionnels de la botanique.

La Fédération des CBN est membre du comité d'organisation national.

Jean-Baptiste DUYCK

Conseiller élevage à la Chambre régionale d'agriculture du Nord-Pas-De-Calais



Expert agronome au jury du concours 2011 du Parc naturel régional de Scarpe-Escaut. Il participe, en tant que spécialiste en production fourragère et gestion pastorale, au réseau de suivi de la pousse de l'herbe dans le Nord (59) (HERBEHEBDO).

"Le concours s'inscrit particulièrement bien dans les démarches de communication et de valorisation du métier et des produits agricoles vers le grand public. Les retombées de ce concours sont particulièrement intéressantes pour les éleveurs qui sont au contact de la clientèle et ont des démarches de type signes de qualité, agriculture biologique, produits fermiers, circuits courts..."

"Ce concours met en avant le lien entre les pratiques de l'agriculteur, les caractéristiques des parcelles et la valorisation des produits..."

"Comme les éleveurs je pense, j'ai été surpris par la diversité et la richesse en fleurs et en insectes relevée par les spécialistes. Leur savoir et leur vision nous montrent une prairie sous un autre aspect, avec un autre œil. Cette action permet de rappeler aux acteurs de la filière agricole qu'ils contribuent à la préservation d'une biodiversité parfois méconnue."

Pierre MARIGO

Enseignant en agro-écologie au lycée agricole de Poisy-Chavanod en Haute Savoie

"Nous organisons maintenant un jury élèves prairies fleuries"

"Nous emmenons des classes de 1^{ère} ou terminale observer le travail du jury dans le PNR du massif des Bauges chaque année, depuis l'origine du projet. C'est d'ailleurs un élève du lycée embauché en tant que stagiaire par le Parc à cette époque qui a travaillé au 1^{er} concours avec l'Inra en 2007. La présence des élèves ne gêne pas le jury d'expert, et les agriculteurs sont fiers de pouvoir parler à des jeunes de ce qu'ils font. Ce type de visite a un réel intérêt pour la formation de nos élèves, notamment pour les futurs agriculteurs. Ils écoutent l'éleveur présenter sa parcelle et expliquer au jury l'intérêt qu'elle a pour lui. Ils apprennent facilement à observer la végétation grâce aux plantes indicatrices et au travail des experts (ils constituent un herbier au cours de la journée) et découvrent une nouvelle facette de la biodiversité. Les notions de souplesse d'exploitation, d'appétence ou de qualité des fromages sont par exemple très parlantes pour eux et illustrent l'équilibre agri-écologique prôné par le concours.



Pour aller plus loin, nous avons organisé en 2012 avec la MFR des Dronières un jury élèves prairies fleuries avec l'appui de la chambre d'agriculture de Haute Savoie et de Scopela en partant du principe développé avec le Parc du Massif des Bauges. 2 classes de 1^{ère} (BAC pro en production animale et en science et technique agronomique et végétale) ont joué le rôle du jury, avec l'aide d'enseignants et de techniciens. Chaque classe a visité les parcelles des agriculteurs qui ont joué le jeu (8 en tout) pendant une journée. Les élèves travaillent en groupe pour noter les différentes propriétés et ils changent de rôle à chaque parcelle. Nous avons aussi préparé ces visites en classe et en organisant une réunion avec les 2 classes et les agriculteurs. La méthode pédagogique est bonne car elle s'appuie sur des professionnels. Il faut poursuivre dans cette voie."

Des régions partenaires

Pascale ROSSLER

Vice-présidente à la Biodiversité en Région Centre

Elle a participé en tant qu'observatrice au jury du concours 2012 du PNR de la Brenne.



Ce concours montre bien que, dans les prairies naturelles, diversité biologique peut rimer avec productivité et qu'en Brenne, la trame verte des prairies autour de la trame bleue des étangs est essentielle au maintien de la biodiversité. Par une approche à la fois pédagogique et transversale, la notion de services rendus par les prairies riches en fleurs est mise en avant. Une des réussites du concours est aussi de permettre un dialogue riche d'enseignements mutuels entre acteurs agricoles et acteurs environnementaux et d'établir des passerelles entre chercheurs et "gestionnaires" de la biodiversité."

Ainsi, le concours est un outil sur lequel la Région Centre peut s'appuyer pour mettre en œuvre, dans les zones d'élevage, la Stratégie régionale pour la biodiversité adoptée fin 2011. Cette stratégie prévoit notamment de soutenir des travaux d'expérimentation et de transfert (mission statutaire des PNR) pour une meilleure valorisation de l'herbe et le développement de prairies multi-espèces, de développer la filière apicole régionale, de soutenir le développement d'une activité pastorale sur des secteurs à fort enjeu écologique, etc. Assurer une pérennité de la qualité des sols est également un enjeu porté par la Région Centre.



Des entreprises partenaires

Réseau de transport d'électricité



RTE, gestionnaire du réseau public de transport d'électricité, situé pour 70% en zone agricole et pour 10% sur le territoire des parcs naturels, soutient, dans le cadre de sa convention de partenariat avec la Fédération des PNR de France, la troisième édition du concours agricole national des prairies fleuries. En novembre 2011, lors du Salon des Maires et des Collectivités Locales, RTE a mis à l'honneur le concours sur son stand, permettant de diffuser les valeurs de biodiversité et de valorisation des territoires à un grand nombre d'acteurs des collectivités territoriales. Des valeurs qui sont au cœur de la politique environnementale de RTE et des liens qu'il tisse avec les agriculteurs.



Présentation du concours sur le stand RTE lors du Salon des Maires et des Collectivités Locales

GRTgaz

GRTgaz

GRTgaz a été la première entreprise à croire au concours et à s'engager aux côtés de la fédération dès sa première édition en 2010. Aujourd'hui, cette initiative est une réussite puisqu'en 2012 le concours prend une dimension européenne.

Notre participation est un renforcement des liens qui nous lient à certains partenaires importants de l'entreprise, c'est aussi une façon de sensibiliser ces derniers à notre politique environnementale et plus généralement à notre engagement en faveur du développement durable. Il s'agit enfin pour le personnel de l'entreprise d'une occasion de s'impliquer dans le fonctionnement de notre partenariat avec la fédération des Parcs naturels régionaux.



Remise d'un prix national à un éleveur en 2010 par Philippe Boucly, Directeur Général GRTgaz

Lyonnaise des eaux



En tant qu'acteur du grand cycle de l'eau, Lyonnaise des Eaux participe à la préservation des champs captants sur lesquels elle opère. Le concours le montre une fois de plus : la qualité de l'eau, qu'elle soit souterraine ou superficielle, joue un rôle capital dans le maintien de la biodiversité, tandis que la biodiversité, garantie de la bonne épuration des écosystèmes, a une action positive sur la qualité de l'eau. Ce lien entre agriculture, biodiversité et eau explique notre soutien au concours.

Cédric BARBARY, responsable Développement Centre Nord Littoral, est observateur au jury du concours du PNR des Caps et Marais d'Opale : "Notre participation s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec le Parc qui se traduit par une implication dans des projets communs de préservation de la biodiversité ; notamment sur les zones humides."



Remise d'un prix national à un éleveur en 2011 par Hélène Valade, Directeur délégué en charge du développement durable

Liste des plantes indicatrices des prairies fleuries

Prairies					
Tendances prairies humides ou fraîches			Tendances pelouses		
 Narcisses, jonquilles 1 2 3	 Silènes 1 2 3	 Campanules 1 2 3	 Centaurées et serratules 1 2 3	 Lins 1 2 3	 Thyms, serpolets, sarriettes et lavandes 1 2 3
 Laïches, luzules, joncs et scirpes 1 2 3	 Gesses, vesces et luzernes 1 2 3	 Trêfles 1 2 3	 Lotiers 1 2 3	 Sainfoins 1 2 3	 Astragales, hippocrèpis et coronilles 1 2 3
 Myosotis 1 2 3	 Liondents, épervières et crépis 1 2 3	 Achillées 1 2 3	 Knauties, scabieuses et succises 1 2 3	 Anthyllides ou vulnéraires 1 2 3	 Orchidées et œillets 1 2 3
 Renouée bistorte et menthes 1 2 3	 Oseille et petite oseille 1 2 3	 Grande marguerite 1 2 3	 Salsifis et scorsonères 1 2 3	 Hélianthèmes et fumanas 1 2 3	 Arnica 1 2 3
 Saxifrage granulée et cardamine des prés 1 2 3	 Pimprenelles et sanguisorbes 1 2 3	 Geranium 1 2 3	 Gaillets 1 2 3	 Sauges 1 2 3	 Polygales 1 2 3
 Raiponces 1 2 3	 Fenouils, carums et angéliques 1 2 3	 Genêts gazonnants 1 2 3	 Rhinanthes 1 2 3	 Limoniums ou saladelles 1 2 3	 Chlores et petites centaurées 1 2 3

 Plantes réputées pour leur valeur aromatique ou pour la santé du bétail

 Plantes réputées de bonne valeur pour l'apiculture (pollen ou nectar)

 Plantes ne supportant pas des utilisations précoces ou fréquentes